



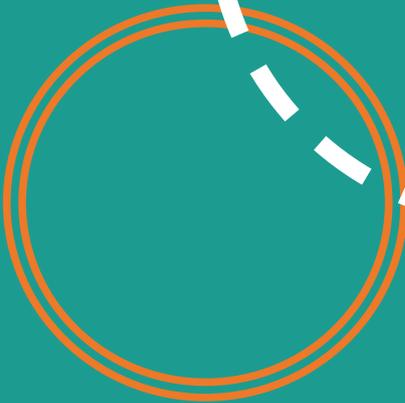
RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LA QUALITÉ ET
LE PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS

TRI-ACTION

SOMMAIRE

1-PRÉSENTATION DU SYNDICAT.....	6
2-DISPOSITIFS DE COLLECTE	16
3-INDICATEURS TECHNIQUES.....	34
4-COMMUNICATION/SENSIBILISATION.....	56
5-INDICATEURS FINANCIERS	64





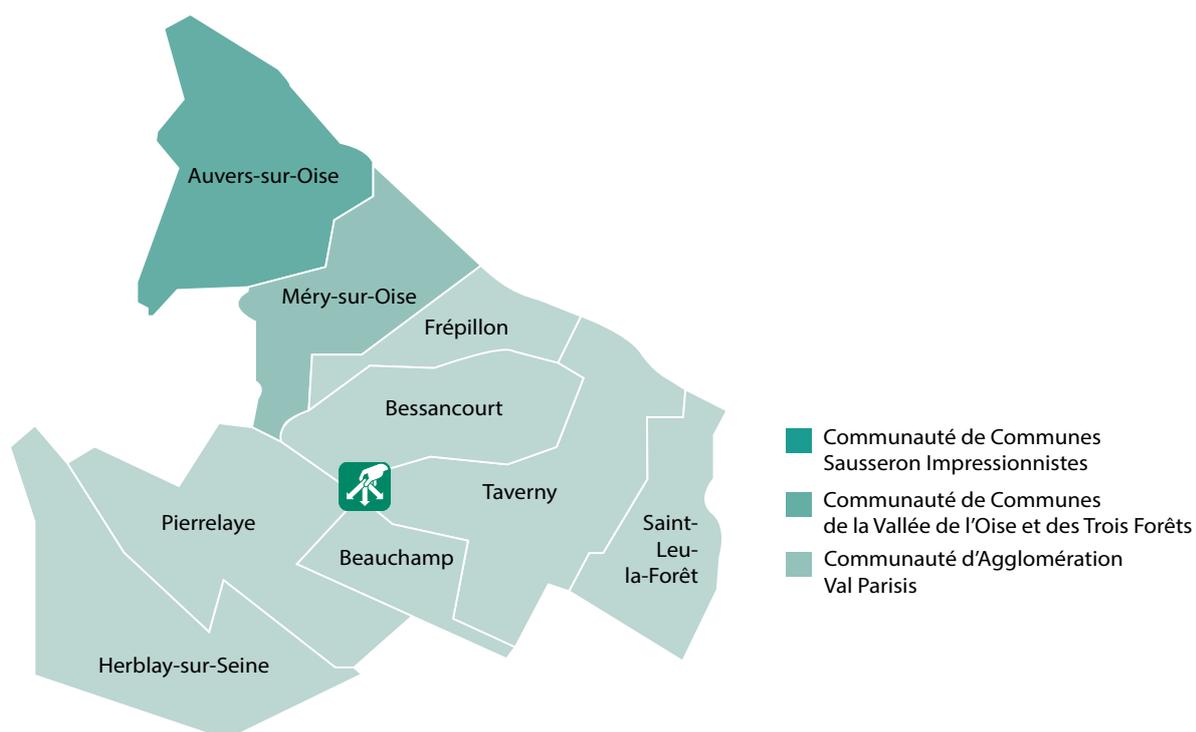
1

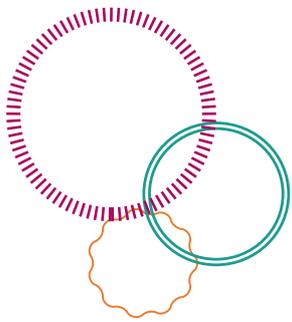
PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Le Syndicat Tri-Action est le service public qui gère la collecte et le traitement des déchets de neuf communes réparties sur trois Communautés et qui représentent 118 725 habitants (INSEE 2021) :

- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour la commune d’Auvers-sur-Oise
- Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts pour la commune de Méry-sur-Oise
- Communauté d’Agglomération ValParisis pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.





Les missions



COLLECTE ET TRAITEMENT

Cinq flux (déchets résiduels, emballages et papiers, verre, encombrants, déchets verts) sont collectés en porte à porte. 1000 habitants (4000 logements) sont collectés via 300 bornes enterrées. Les déchets sont acheminés par camions bennes au centre de traitement et de valorisation de Saint-Ouen-l'Aumône.



GESTION DE LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie fixe de Bessancourt – 76 273 entrées en 2021 – et les déchèteries mobiles déployées à Auvers-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise Saint-Leu-la-Forêt et plus récemment à Taverny permettent d'évacuer notamment les déchets de travaux, végétaux, produits toxiques et encombrants.



FOURNITURE DE CONTENANTS

Le Syndicat a installé près de 109 159 conteneurs et 300 bornes enterrées sur son territoire et assure chaque année plus de 3500 interventions de maintenance. Près d'un million de sacs papiers sont livrés chaque année aux services des villes qui se chargent ensuite de la distribution.



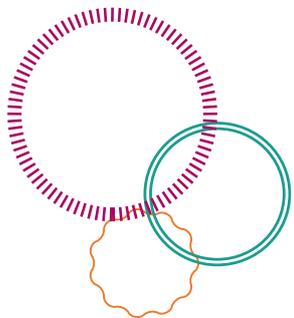
COMMUNICATION

Deux agents assurent les actions de communication de proximité : animations scolaires, interventions auprès du grand public lors d'évènements locaux ou en porte à porte.



PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2010 le Syndicat mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu une baisse significative de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions concrètes : formation compostage, organisation de disco picnic et de repair café, création d'un local réemploi, etc.



Fonctionnement

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX EN 2021

Le comité syndical de Tri-Action est composé de 36 délégués (18 titulaires et 18 suppléants). Le Président de Tri-Action est Jean-Charles Rambour, Maire-adjoint de la commune d'Herblay-sur-Seine.

AUVERS-SUR-OISE Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes



Jean-Pierre OBERTI
Conseiller,
communautaire,
Maire-Adjoint



Michel RAYROLE
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



**Juliette DUMEIGE
KERBRAT**
Déléguée suppléante
Conseillère municipale



Pascal CANTIN
Délégué suppléant
Conseiller municipal

BEAUCHAMP Communauté d'Agglomération Valparisis



Régis BRASSEUR
Délégué titulaire,
Conseiller municipal délégué



Patrick PLANCHE
Délégué titulaire,
Maire-Adjoint



Antoine WALTER
Délégué suppléant,
Conseiller municipal délégué



Pascal SEIGNÉ
Délégué suppléant,
8^{ème} Vice-Président de Val Parisis,
Maire-Adjoint

BESSANCOURT Communauté d'Agglomération Valparisis



Estelle CABARET
4^{ème} Vice-Présidente
du Syndicat,
Maire-Adjointe



Jean-Christophe POULET
Délégué titulaire,
6^{ème} Vice-Président
de Val Parisis,
Maire



**Marie-Christine
DUPREZ-PANNETRAT**
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe



William MOSSE
Délégué suppléant,
Maire-Adjoint

FREPILLON Communauté d'Agglomération Valparisis



Martine BERNARD
2^{ème} Vice-Présidente
du Syndicat,
Maire-Adjointe



Pascal DERCHE
Délégué titulaire,
Conseiller municipal



Patricia ZEISS
Déléguée suppléante,
Maire



Dominique COUDRAY
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

HERBLAY-SUR-SEINE Communauté d'Agglomération Valparisis



Jean-Charles RAMBOUR
Président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Philippe BARAT
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Nadine PORCHEZ
Déléguée suppléante,
Conseillère communautaire,
Maire-Adjointe



Isabelle PAILLASSA
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe

MÉRY-SUR-OISE Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Alexandre DOHY
1^{er} Vice-président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Hubert MARCHAIS
Délégué titulaire,
Maire-Adjoint



Grégory CROZZOLO
Délégué suppléant,
Conseiller municipal



Jean-Marc PECQUEUX
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

PIERRELAYE Communauté d'Agglomération Valparisis



Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Déléguée titulaire,
Maire-Adjointe



Claude CAUET
Secrétaire du Syndicat,
Maire-Adjoint



Dominique MORIN
Délégué suppléant,
Maire-Adjoint



Eric COUDERCHON
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

SAINT-LEU-LA-FORÊT Communauté d'Agglomération Valparisis



Monique BAQUIN
3^{ème} Vice-Présidente du Syndicat,
Conseillère communautaire,
Conseillère municipale déléguée



Jean-Michel DETAVERNIER
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Michèle CODRON
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe



Stéphane ROUSSAKOVSKY
Délégué suppléant,
Conseiller municipal délégué

TAVERNY Communauté d'Agglomération Valparisis



Carole FAIDHERBE
Déléguée titulaire,
Conseillère communautaire,
Maire-Adjointe



Philippe ARES
Délégué titulaire,
Conseiller municipal

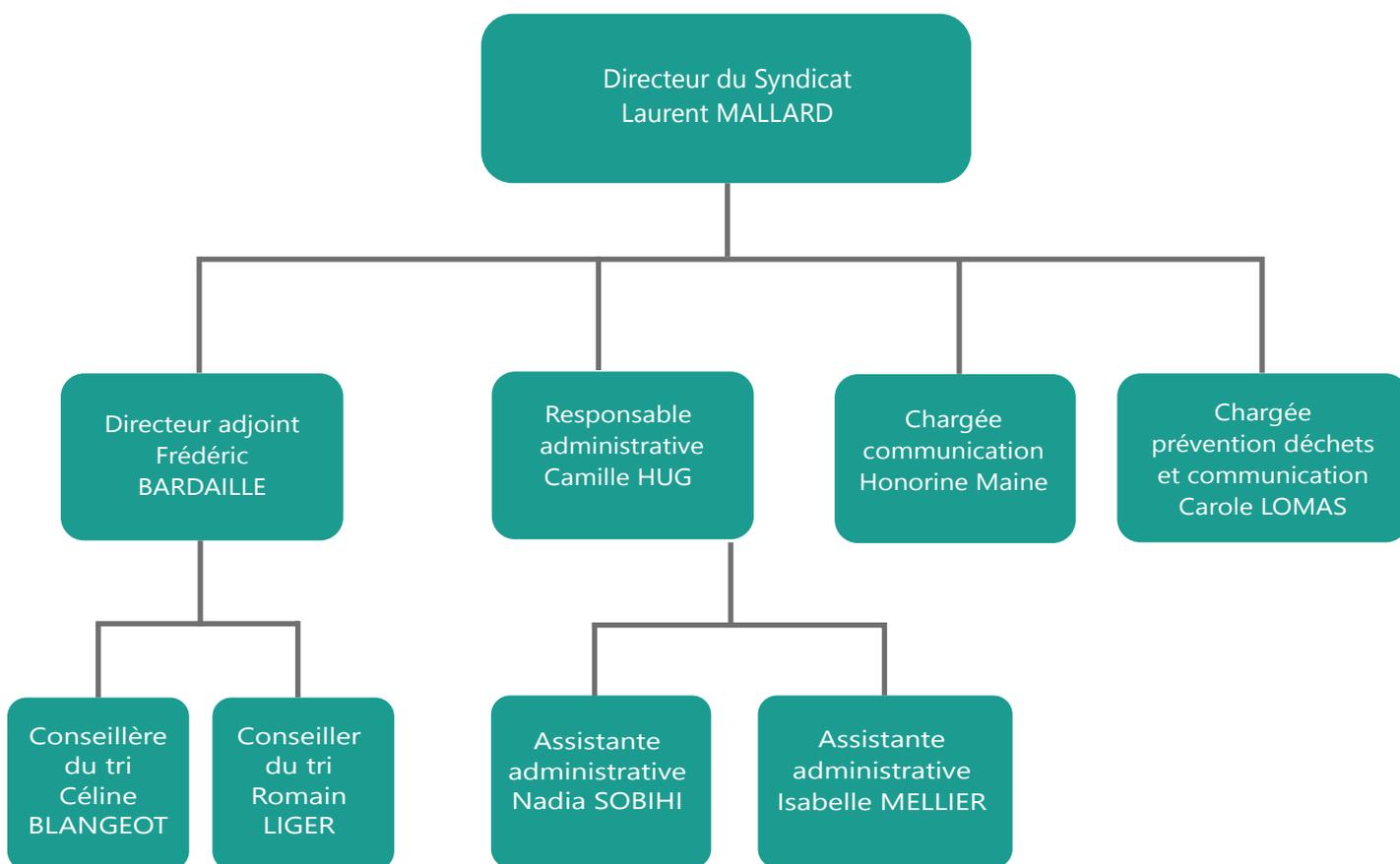


Céline DA SILVA
Déléguée suppléante,
Conseillère municipale



Elie SANTI
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

ORGANIGRAMME DU SERVICE EN 2021



Une équipe de 9 agents travaille à la mise en place des projets décidés par les conseillers syndicaux et à la gestion quotidienne du service.

Le Directeur a en charge le management du service. En contact régulier avec les élus, il est chargé d'appliquer les décisions politiques, et intervient en appui technique et administratif.

Le Directeur adjoint a en charge les relations avec les prestataires, la gestion de la déchèterie et de la redevance spéciale (déchets des professionnels). Il supervise également le travail des conseillers et animateurs du tri.

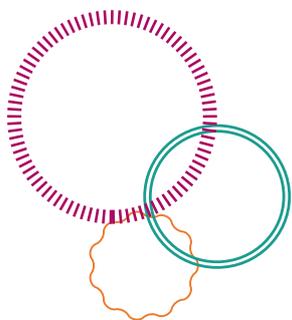
Les missions des conseillers et animateurs du tri sont très variées : animations scolaires et sensibilisation du grand public (porte à porte, stands d'information...), suivi de collecte, accueil des usagers et gestion des problèmes de collecte.

L'assistante administrative en charge de l'accueil réceptionne les appels téléphoniques des usagers, de la gestion des bacs et des badges.

La responsable administrative est en charge des ressources humaines et du suivi financier et administratif du Syndicat. L'assistante administrative assure de multiples missions administratives et comptables en complémentarité de la responsable administrative.

La chargée de prévention /communication s'occupe de mettre en oeuvre des actions de réduction des déchets (ex ; compostage, lutte anti-gapi, réemploi...). Elle est également en charge de la communication du Syndicat (journal, site internet...).

En 2020, Tri-Action a recruté une apprentie chargée de la communication.



Comités syndicaux

Au cours de l'année 2021, le Comité Syndical s'est réuni à 8 reprises. Voici les points abordés lors de chaque réunion.

○ RÉUNION DU 14 JANVIER

- 1- Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché de fourniture et livraison de sacs en papier pour la collecte des déchets végétaux,
- 2 -Harmonisation de la couleur des bacs roulants et autres dispositifs de pré-collecte,

○ RÉUNION DU 10 FEVRIER

- 1- Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché de fourniture, livraison, mise en place, maintenance et lavage de bornes enterrées pour les déchets résiduels, les emballages-papiers et le verre,
- 2- Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché de gardiennage du site de la déchèterie avec maitre-chien,
- 3- Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention avec OCADE3E et ECOSYSTEM pour la collecte sélective des lampes usagers,
- 4- Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2021 – Budget principal,
- 5- Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2021 – Budget annexe,

○ RÉUNION DU 24 MARS

- 1-Vote du budget primitif 2021 – Budget principal,
- 2- Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe,
- 3- Vote des contributions budgétaires 2021 de la communauté de communes de la vallée de l'Oise et des trois forêts, de la communauté de communes Sausseron impressionnistes et de la communauté d'agglomération de Val Parisis,
- 4-Mise en place du nouveau dispositif de collecte,
- 5- Passage à l'extension des consignes de tri (ECT),
- 6-Création d'une commission consultative dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- 7-Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention relative à l'intervention d'un agent du centre interdépartemental de gestion pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein du syndicat tri action,
- 8-convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude territoriale de la fonction de tri des emballages ménagers et des papiers,

○ RÉUNION DU 26 MAI

- 1-Mise en place du RISFEEP,
- 2-Modification du tableau des effectifs,
- 3- Approbation du compte de gestion du budget principal,
- 4-Adoption du compte administratif 2022 – Budget principal,
- 5- Affectation des résultats 2020 – Budget principal,
- 6-Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe,
- 7-Adoption du compte administratif 2020 – Budget annexe,
- 8-Affectation des résultats 2020 – Budget annexe,
- 9-Décision modificative N°1 – 2021 Budget annexe,
- 10-Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer l'avenant N°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude territoriale de la fonction de tri des emballages ménagers et des papiers,
- 11-Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services associés en matière de transition énergétique, coordonné par le SMEDEGTVO,

○ RÉUNION DU 23 JUIN

- 1-rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets,
- 2-Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, collectes sélectives, tri conditionnement des emballages et papiers sur le territoire du syndicat,
- 3-autorisation donnée à monsieur le président de signer la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE),
- 4-convention constitutive d'un groupement de commandes entre les syndicats azur, Emeraude et tri-action pour un marché de fourniture de composteurs,
- 5-Utilisation de la déchèterie du Syndicat Tri-action située sur la Commune de Bessancourt par les habitants de la communauté d'agglomération de Val-Parisienne appartenant au Syndicat Emeraude,
- 6-modification tableau des effectifs : ouverture d'un poste,
- 7-annule et remplace délibération 2021-24 décision modificative n°1 2021 budget annexe,

○ RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE

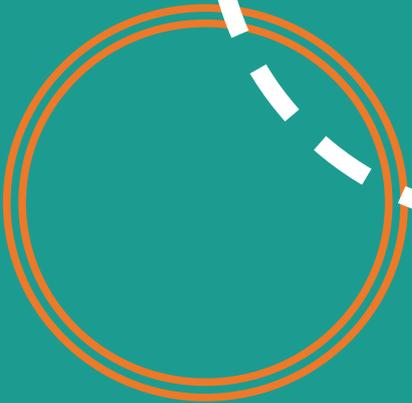
- 1-modalités de la collecte des encombrants,
- 2-taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonérations au titre de l'exercice 2022,
- 3-autorisation donnée à monsieur le président de signer les contrats de prêt pour l'acquisition de bacs pour la collecte sélective,
- 4-transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe au budget principal,
- 5-décision modificative n°1 exercice 2021 budget principal,
- 6-crédation de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences,
- 7-conclusion d'un avenant approuvant la majoration du taux de cotisation en ce qui concerne le risque « décès » suite à la publication du décret n°2021-176 CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU C.I.G,
- 8-ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion-attention penser à répondre ensuite au questionnaire sur le site du CIG,

○ RÉUNION DU 20 OCTOBRE

- 1-Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention de coopération avec le syndicat Azur,
- 2-Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- 3-Crédation d'une régie de recettes pour l'encaissement des passages des professionnels et des particuliers à la déchetterie de Bessancourt,
- 4-Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des bio-composteurs,

○ RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE

- 1-Autorisation donnée à monsieur le Président de signer le marché de gestion de la déchèterie de Bessancourt, de déchèteries mobiles, traitement et valorisation des déchets,
- 2-Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer des contrats de reprise des emballages ménagers,
- 3-Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le nouveau contrat CITEO lié à l'extension des consignes de tri,
- 4-modification du règlement intérieur de la déchèterie de Bessancourt,
- 5-Autorisation donnée à Monsieur le Président à demander le versement anticipé des contributions budgétaires 2021 de la Communauté d'Agglomération ValParisienne, de la Communauté de Communes du Sausseron Impressionnistes et, de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts,
- 6-Exécution budget 2022 avant le vote du budget : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement,





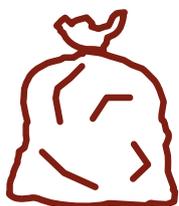
2

DISPOSITIFS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

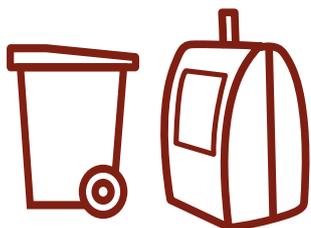


DÉCHETS RÉSIDUELS

30 245 tonnes
255 kg/hab
(hors zones d'activités)



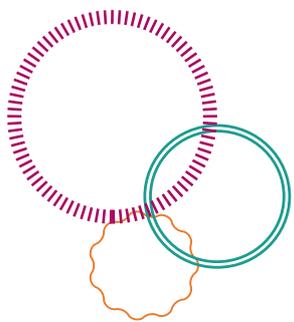
Ce sont des déchets non recyclables qui ne vont ni dans les conteneurs jaunes ni dans les verts. Ils sont essentiellement composés de restes de repas, épluchures, papiers ou emballages gras, souillés, barquettes en plastique, sacs plastiques, polystyrène, balayures, lingettes...



Conteneurs à couvercle grenat ou bornes enterrées.
Collecte 2 fois par semaine



Valorisation énergétique au centre de traitement et de valorisation de notre prestataire CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.
Les déchets sont incinérés dans deux fours qui fonctionnent 24h/24h et 7/7 jours. La chaleur produite par la combustion des déchets permet d'alimenter en électricité tout le site ainsi qu'une partie du réseau de chaleur de l'agglomération de Cergy-Pontoise : chauffage et eau chaude sanitaire pour 25 000 logements.



Les collectes

Tri-Action collecte 5 flux de déchets en porte à porte : déchets résiduels, emballages/papiers, verre, déchets végétaux et encombrants. Les collectes sont effectuées par le prestataire SEPUR en porte à porte et en apport volontaire (déchets résiduels, emballages et verre).

51 088 tonnes de déchets collectés en 2021

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h
Beauchamp	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A et B) Lundi et jeudi à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteurs A et B)
Frépillon	Mardi et vendredi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A, B et C) Lundi et jeudi à partir de 9h (secteur D : zone d'activités économiques).
Méry-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteurs A et B) et à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 9h du matin (secteur B : zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi et jeudi à partir de 18h (secteur A) à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 18h (secteur B)
Taverny	Lundi et jeudi à partir de 18h (secteur A) et de 9h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 18h (secteur B)

EMBALLAGES / PAPIERS

5 424 tonnes
46 kg/hab
(hors zones d'activités)



Cette collecte concerne :

- les cartons, cartonnettes et briques alimentaires
- les bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons
- emballages métalliques
- tous les papiers



Conteneurs à couvercle jaune ou bornes enterrées.

Collecte 1 fois par semaine



Valorisation matière

Les emballages et les papiers sont triés dans le centre de tri de notre prestataire CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.

Une fois que toutes les matières sont séparées, elles sont compactées en balles et sont acheminées vers des centres de recyclage qui leur donneront une nouvelle vie.



Photo : © Pierre Antoine



COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Mercredi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h (secteurs A et B) mercredi à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Mercredi à partir de 6h
Frépillon	Lundi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mercredi à partir de 6h (secteurs A et C) et à partir de 9h (secteur D : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 6h (secteur C)
Méry-sur-Oise	Mardi à partir de 6h (secteurs A et B) Mercredi à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Mercredi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 9h (secteur B: zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 18h (secteur B) Vendredi à partir de 18h (secteur A)
Taverny	Mercredi partir de 18h (secteur A et B) et de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).

BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

3 021 tonnes
25 kg/hab



Cette collecte concerne les pots, bocaux et bouteilles en verre.



Conteneurs à couvercle vert, bornes enterrées, borne aérienne.
Collecte 1 fois par mois par SEPUR.



Valorisation matière

Les pots et bocaux transitent au centre de tri de notre prestataire CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône, puis sont transportés jusqu'à l'usine de recyclage de Saint-Higor d'Ymonville (76) ou de Rozet Saint Albin (02).

Le verre sera transformé en calcin (petit morceaux de verre) puis fondu à 1500 °C pour fabriquer de nouvelles bouteilles et des bocaux en verre.





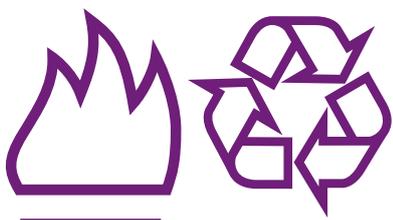
COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte) 1 fois par mois
Auvers-sur-Oise	Vendredi à partir de 7h
Beauchamp	Mercredi à partir de 7h
Bessancourt	Vendredi à partir de 7h
Frépillon	Lundi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Jeudi à partir de 7h (secteurs B et C) Vendredi à partir de 7h (secteurs A et D)
Méry-sur-Oise	Vendredi à partir de 7h
Pierrelaye	Vendredi à partir de 7h
Saint-Leu-la-Forêt	Vendredi à partir de 7h
Taverny	Jeudi à partir de 7h (secteurs B et C) Vendredi à partir de 7h (secteur A)

ENCOMBRANTS

3 314 tonnes
28 kg/hab



Mobilier (matelas, chaises, planches en bois...) et articles domestiques (valise, jouets volumineux...)
Collecte de 3 à 12 fois par mois selon la commune, par SEPUR.



19% en valorisation matière au centre de CGECP-VEOLIA, à Saint-Ouen-l'Aumône.
28% en valorisation énergétique au centre de CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.
53% en enfouissement

COMMUNES	FRÉQUENCE DE COLLECTE
Auvers-sur-Oise	6 collectes par an
Beauchamp	4 collectes par an
Bessancourt	4 collectes par an
Frépillon	3 collectes par an
Herblay-sur-Seine	10 collectes par an
Méry-sur-Oise	4 collectes par an
Pierrelaye	12 collectes par an
Saint-Leu-la-Forêt	6 collectes par an
Taverny	12 collectes par an

DÉCHETS VÉGÉTAUX

6 971 tonnes
59 kg/hab



Les déchets végétaux correspondent aux tontes de pelouse, feuilles, fleurs fanées et petits branchages.

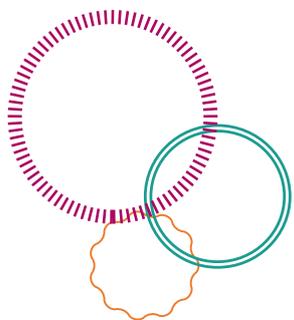


Les déchets verts sont collectés en sacs, en fagots ou dans des poubelles rondes sans roues (80 litres).
Collecte 1 fois par semaine d'avril à mi-décembre par SEPUR.



Valorisation organique
Les déchets végétaux sont déposés à la plateforme de compostage de Saint-Ouen-l'Aumône. Ces déchets organiques sont transformés en compost qui servira d'amendement aux sols agricoles locaux.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte d'avril à mi-décembre)
Auvers-sur-Oise	Mercredi à partir de 12h30
Beauchamp	Lundi à partir de 12h30
Bessancourt	Mardi à partir de 12h30
Frépillon	Mardi à partir de 12h30
Herblay-sur-Seine	Mardi à partir de 12h30 (secteur A) Mercredi à partir de 12h30 (secteurs B et C)
Méry-sur-Oise	Mercredi à partir de 12h30
Pierrelaye	Lundi à partir de 12h30
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi à partir de 12h30
Taverny	Lundi à partir de 18h (secteur B) Mardi à partir de 18h (secteur A)



Les autres collectes

PAPIERS DES ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

13,85 tonnes

Cette nouvelle collecte a été lancée en juin 2019 auprès des bâtiments administratifs et des établissements scolaires afin de capter davantage de papiers à recycler.



Papier blanc, de couleur, enveloppes, papier broyé, post-it...



Conteneurs à couvercle bleu. Collecte 1 fois par mois par SEPUR.



Valorisation matière : les papiers sont déposés dans un centre de tri de Gennevilliers du prestataire SUEZ ENVIRONNEMENT. Une fois mis en balle, ces papiers seront acheminés vers des usines de recyclage qui leur donneront une nouvelle vie.

DÉCHETS DES ZONES D'ACTIVITÉS

Depuis 2016, les déchets résiduels et les emballages-papiers des professionnels des zones d'activités du Syndicat sont collectés avec des horaires adaptés (9h-17h) via un circuit spécifique qui permet de connaître de manière précise les tonnages produits par ces professionnels.

114 tonnes



Papiers et emballages



Conteneur à couvercle jaune. Collecte 1 fois par semaine le mercredi par SEPUR.



Valorisation matière au centre de tri de CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.

2010 tonnes



Déchets résiduels



Conteneur à couvercle grenat. Collecte 2 fois par semaine (lundi et jeudi) par SEPUR.



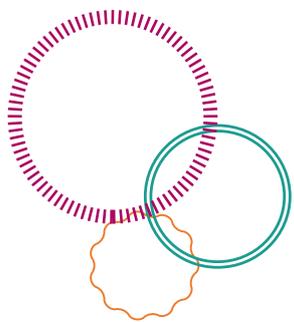
Valorisation énergétique au centre de tri de CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.

COMMUNES	ZONES D'ACTIVITÉS CONCERNÉES
Beauchamp	ZI Est Beauchamp, ZI Nord Beauchamp, ZI Ouest Beauchamp
Herblay-sur-Seine	ZAE des Bellevues, ZAE de la Patte d'Oie et des Copistes
Méry-sur-Oise	Bosquets 1, Bosquets 2 et 4, Bosquets 3
Pierrelaye	ZI Porte Ouest, ZA des Marcots, Les Primevères
Saint-Leu-la-Forêt	ZA des Frères Lumières, ZAE Nadar, ZAE Jules Verne
Taverny	ZA les Chataigniers, ZA les Ecouardes

LES DÉCHETS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Des collectes spécifiques sont assurées par SEPUR pour les marchés de 6 communes du Syndicat.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE DES MARCHÉS
Auvers-sur-Oise	Jeudi et dimanche
Beauchamp	Jeudi et dimanche
Méry-sur-Oise	Samedi
Pierrelaye	Jeudi et samedi
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi et samedi
Taverny	Mardi, vendredi et dimanche



Matériel de précollecte

COLLECTE EN PORTE A PORTE : Conteneurs à roulettes

Tri-Action propose des conteneurs de 80 à 660 litres. Les nouvelles dotations, échanges et maintenance sont assurées par le prestataire SULO situé à Gennevilliers.

Au 31 décembre 2021, voici le nombre de conteneurs mis en place :



Depuis avril 2019, de nouvelles dotations de conteneurs papier ont été mises en place pour le lancement de la collecte des papiers en juin auprès des administrations et établissements scolaires.

Au cours de l'année 2021, 3 456 interventions de maintenance ont été réalisées et se décomposent de la manière suivante :

Type de maintenance	Nombre
Axe de couvercle	22
Axe de roue	33
Brûlé	65
Collerette	58
Couvercle	108
Cuve cassée	1372
Echange	1005
Etiquette adresse	73
Roue	72
Serrure	2
Tombé benne	76
Volé /disparu	392
TOTAL	3 456

Sacs papiers

Tri-Action fournit des sacs en papier pour stocker les déchets végétaux. La distribution des sacs est assurée par les communes.





COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Bornes enterrées et bornes aériennes

Le Syndicat poursuit sa politique de développement des bornes enterrées. La fourniture, la pose et la maintenance des bornes enterrées sont assurées par le prestataire ASTECH. La maintenance des premières bornes est assurée par le prestataire TEMACO.

Au 31 décembre 2021, 300 bornes enterrées étaient installées.



112 bornes
déchets résiduels

Capacité de 5 m³



98 bornes
emballages/papiers

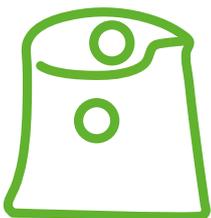
Capacité de 5 m³



90 bornes
verre

Capacité de 3 m³

Des bornes d'apport volontaires aériennes pour le verre complètent le dispositif de collecte du verre en porte à porte.



15 bornes aériennes
verre

Capacité de 3 m³



La déchèterie de Bessancourt permet aux habitants de Tri-Action d'évacuer des déchets encombrants ainsi que les déchets spécifiques qu'on ne peut pas déposer lors des collectes.

En 2021 la déchèterie a comptabilisé 76 273 entrées pour 11 925 tonnes de déchets.

Elle est gérée par le prestataire VAL'HORIZON (SUEZ ENVIRONNEMENT).

Les professionnels des communes de Tri-Action peuvent aussi y accéder mais avec des modalités différentes.

HORAIRES D'OUVERTURE ET MODALITÉS D'ACCÈS

Déchèterie de Bessancourt, Zone Industrielle, Rue de Pierrelaye/D411, 95550 BESSANCOURT

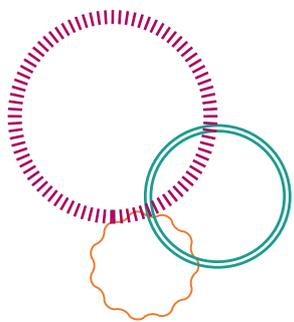
HORAIRES D'ÉTÉ : du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 20h
Mercredi	8h - 20h
HORAIRES D'HIVER : du 1 ^{er} octobre au 30 mars	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 18h
Mercredi	8h - 18h
Fermeture les 25 décembre et 1 ^{er} janvier	

Depuis mai 2017, un nouveau badge a été mis en place (1 badge par foyer). Il apporte de nouvelles fonctionnalités telles que le suivi sur internet de ces apports en déchèterie.

Pour l'obtenir, les habitants doivent fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la dernière taxe d'habitation.

DÉCHETS AUTORISÉS





La déchèterie de Bessancourt

Les déchets diffus spécifiques, l'huile de vidange et de friture, les piles, les batteries, les radiographies, les pneus sans jantes et les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être déposés uniquement par les particuliers.

Au delà de 300 kg d'apport par jour, les dépôts sont payants exceptés pour les cartons, papiers, végétaux, verre, mobilier et déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les dépôts des professionnels du territoire sont payants dès le 1^{er} kilo.

Particuliers - Dépôt gratuit		Particuliers - Dépôt payant	
Dépôt < 300kg par apport et par jour		Dépôt > 300kg par apport et par jour	€ TTC/tonne
Gravats, inertes		Gravats, inertes	50 €
Bois		Bois	120 €
Métaux		Métaux	120 €
Divers incinérable		Divers incinérable	160 €
Divers non incinérable, plâtre		Divers non incinérable, plâtre	180 €
		Déchets non triés	180 €
Dépôt limité		Dépôts > 10 litres par an	€ TTC/litres
Déchets ménagers toxiques (15L max/apport)			
Huile de vidange (10L max/apport)		Huile de vidange	0,30 €
Batterie (1 max/apport)			
Pneus sans jante (4 max/apport)			
Sans limite de poids et triés			
Cartons - Papiers - Végétaux - Verre			

DU NOUVEAU POUR LE LOCAL REEMPLOI !

Depuis avril 2021, Tri- Action a noué de nouveaux partenariats avec 3 associations qui récupèrent livres, CD, jouets, petit mobilier... déposés par les usagers au local réemploi.

Awa Bâ est une association d'intérêt général, de solidarité avec la population du Sénégal (région de Tambacounda). La mission principale est de collecter des vêtements, des chaussures, des jouets, des livres, du matériel de puériculture, des fournitures scolaires, des produits de premiers secours, des produits d'hygiène, afin de les distribuer à ceux qui en ont besoin.

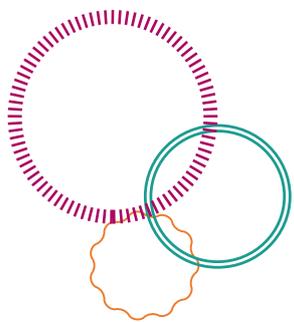
La Société Saint-Vincent-de-Paul est une association caritative qui agit dans les domaines de l'aide alimentaire, matérielle, accueil de jour et visites à domicile.

Le Secours Populaire Français, fédération du 95, est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont l'objectif est de pratiquer la solidarité en faveur des plus démunis, notamment les enfants et également d'agir contre toute forme d'exclusion.

Dans le cadre de ses missions générales, elle apporte une aide matérielle, via ses différentes structures, aux personnes défavorisées.

Ces nouveaux partenariats s'ajoutent à celui que nous avons avec Véloservices depuis 2015.





les déchèteries mobiles

UN SERVICE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

En complément de la déchèterie fixe, Tri-Action propose des déchèteries mobiles, permettant aux particuliers d'évacuer leurs déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture.

Ce système de proximité est entièrement mobile et rapidement installé. Chaque type de déchets dispose d'un emplacement distinct et au cours de la journée des camions viennent fréquemment procéder à la collecte des déchets.

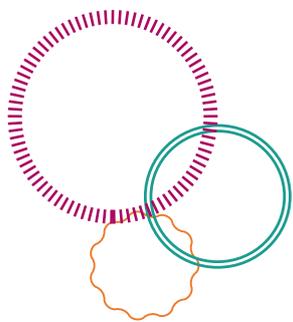
Le prestataire des déchèteries mobiles est le même que la déchèterie de Bessancourt : VAL'HORIZON (SUEZ ENVIRONNEMENT).

En 2021, 10 déchèteries mobiles ont été organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise, d'Herblay-sur-Seine, de Méry-sur-Oise, de Saint-Leu-la-Forêt, de Pierrelaye et de Taverny.

Pour accéder à la déchèterie mobile, il faut être en possession de la carte de déchèterie.

Les conseillers du tri sont présents lors des déchèteries mobiles de Printemps et proposent un service de création de badge avec remise immédiate.





les déchets des professionnels

Les professionnels installés sur une des communes du Syndicat peuvent être collectés par le service public à condition que leurs déchets soient de même nature que les déchets ménagers. Les déchets pouvant être collectés sont les déchets résiduels, emballages/papiers et le verre.

Ils ont également accès à la déchèterie pour les déchets de travaux, encombrants, cartons et déchets verts.



COLLECTE ET REDEVANCE SPÉCIALE

Les déchets assimilables aux déchets des ménages d'un certain nombre de commerçants, artisans et entreprises privées sont collectés en porte à porte en même temps que les particuliers.

Depuis 2016, les déchets résiduels et les emballages-papiers des professionnels des zones d'activités sont collectés via un circuit spécifique.

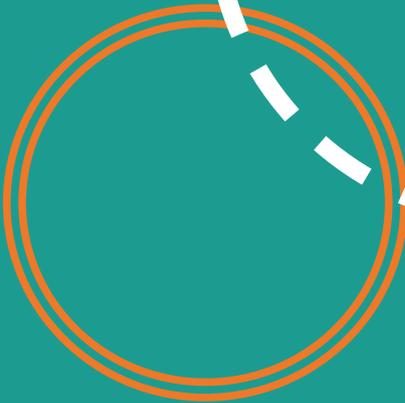
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre le coût de fourniture, de maintenance, de collecte et de traitement des 720 premiers litres. Au-delà de 720 litres de conteneurs (tout confondu), les professionnels doivent payer la redevance spéciale ou bien établir un contrat d'élimination de leurs déchets par une entreprise agréée. Le montant annuel de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT

La déchèterie est accessible aux professionnels du territoire en possession d'un badge. Pour l'obtenir, il faut présenter une pièce d'identité, un extrait K-bis ou fiche de situation au répertoire SIRENE (de moins de 3 mois).

Le dépôt des déchets est payant dès le premier kilo.
Les déchets pouvant être déposés sont les cartons, papiers, verre, gravats, végétaux, bois, métaux triés, et divers incinérables/non incinérables.

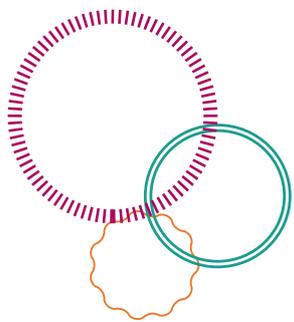
Professionnels - Dépôt payant			
Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/tonne	Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/tonne
Cartons triés	50 €	Bois	120 €
Papiers triés	50 €	Métaux	120 €
Verre trié	50 €	Divers incinérable	160 €
Gravats, inertes triés	50 €	Divers non incinérable, plâtre	180 €
Végétaux triés	80 €	Déchets non triés	180 €





3

INDICATEURS TECHNIQUES



Les collectes



COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux,...) appelés déchets assimilés.

Ces déchets se définissent comme étant des déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les cendres, le textile sanitaire, les litières pour animaux domestiques, les débris de verre ou de vaisselle, les balayures et résidus divers non dangereux, déposés dans les récipients individuels ou collectifs placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions, aux heures de collecte

Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets résiduels :

- Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers ;
- les déchets anatomiques ou infectieux provenant de l'exercice de professions libérales médicales, des laboratoires et des cabinets médicaux,
- les déchets qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement : piles, batteries, huiles usagées, déchets dangereux.

Les déchets assimilés sont soumis à une redevance spéciale pour leur enlèvement et leur traitement, dans des conditions définies par délibérations n°2002-68 du 18 décembre et n°2003-52 du 9 décembre 2003. La redevance spéciale est appliquée aux professionnels qui détiennent plus de 720 litres de bacs (tous bacs confondus : bacs résiduels, bacs déchets recyclables).

En 2021, les ordures ménagères, 32 255 tonnes (zones d'activités incluses), ont représenté 64,3 % des tonnages collectés en porte à porte, soit 272 kg/hab/an. Ces résultats sont proches à la moyenne du département qui est de 267 kg/hab/an. Ces résultats sont stables par rapport à 2020.

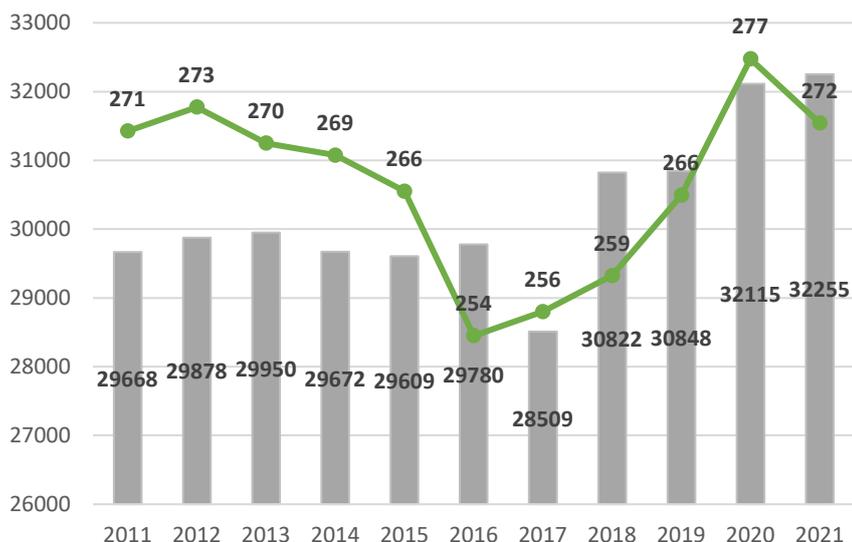
Les disparités observées à l'échelle du territoire sont essentiellement liées à l'importance de certaines zones d'activités. Les tonnages induits rapportés au nombre d'habitant contribuent à l'émergence de performances élevées, comme pour la commune de Pierrelaye pour laquelle cette part représente plus de 40kg/hab/an.

Sur 10 ans, on observe une stabilité relative de la production d'ordures ménagères et assimilés en kg/hab/an, l'augmentation de la population ayant un effet mécanique à la hausse des tonnages globaux pris en charge par le Syndicat.

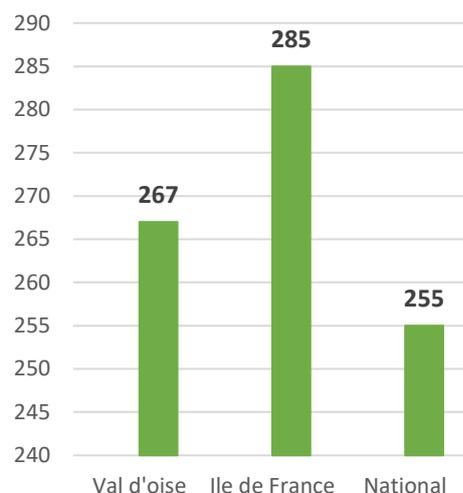
Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	2 495 276 €	77 €	21 €
Part variable - à la tonne	468 029 €	15 €	4 €
Total	2 963 305 €	92 €	25 €



Variation des Ordures ménagères résiduelles



Comparaison des performances en kg/hab/an



Déchets résiduels : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par commune (zones d'activités incluses)

Communes	2020		2021		% d'évolution des tonnages 2020-2021
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	
Auvers-sur-Oise	1 578	228	1 551	223	-1,7%
Beauchamp	2 674	308	2 687	306	0,5%
Bessancourt	2 049	280	2 067	272	0,9%
Frépillon	726	218	713	211	-1,8%
Herblay-sur-Seine	8 282	282	8 365	276	1,0%
Méry-sur-Oise	2 508	254	2 485	249	-0,9%
Pierrelaye	3 163	377	3 210	359	1,5%
Saint-Leu-la-Forêt	4 163	264	4 152	259	-0,3%
Taverny	6 972	264	7 024	262	0,7%
Total	32 115	277	32 255	272	0,4%

Selon une enquête nationale 39 % du gisement d'ordures ménagères pourraient faire l'objet d'opérations de prévention de la production de déchets. Des actions de prévention de la production de déchets comme le compostage domestique, des campagnes anti-gaspillage, le Stop Pub, la limitation des impressions ou bien la collecte séparative des déchets dangereux concernent un gisement d'un peu plus de 150 kg/hab/an.

Les produits alimentaires non consommés sous emballages représentent 7 kg/hab./an. Cela ne prend pas en compte le pain rassis ou bien le fruit non consommé qui sont comptabilisés dans les restes de repas. Ce chiffre de 7 kg/hab./an n'est donc qu'une partie du gaspillage alimentaire.

24 % d'emballages concernés par les consignes de tri se retrouvent dans les ordures ménagères. Les déchets d'emballages (y compris en provenance des activités économiques) représentent un tiers du gisement global d'ordures ménagères (environ 125 kg/hab./an). Parmi ces déchets d'emballages, 94 kg/hab./an rentrent dans les consignes de tri pour les collectes sélectives de matériaux secs : ils représentent un quart du gisement global d'ordures ménagères.

L'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui sera finalisé en 2022 doit permettre de réduire de façon significative notre production de déchets mais également de diminuer notre empreinte carbone sur le territoire.

Les ordures ménagères résiduelles sont traités à Saint-Ouen-l'Aumône au centre de valorisation énergétique.



COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes.

Les emballages et papiers/cartons sont constitués de :

- les cartons ondulés, cartonnettes et les papiers d'emballages,
- les emballages plastique (P.E.T., P.E.H.D., P.V.C, PP, PS) :
- . les bouteilles, bouchons, flacons, bidons transparents, opaques ou colorés,
- . les films, sacs et barquettes plastique d'emballage, les calages en polystyrène,
- les emballages métalliques (aluminium, fer, acier) : boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, tubes, aérosols, ...
- les emballages en carton complexe de type « brique alimentaire »,
- les journaux-magazines, prospectus et publicités, papier blanc de bureau, à l'exclusion des papiers sous blister, papier déchiqueté

En 2021, 5537 tonnes (zones d'activités incluses) de déchets recyclables sont issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une augmentation de 1,7 % des tonnages de la collecte sélective par rapport à l'année 2020, + 94 tonnes.

Les performances du Syndicat Tri Action sont constantes et ont tendance à se stabiliser durant ces 10 dernières années à l'exception de 2020 impacté par la pandémie de la COVID 19 et une relocalisation des déchets liés au télétravail . Ces observations faites sur le plan national montrent qu'après 25 ans de déploiement et de progression constante du taux de recyclage des emballages ménagers, les performances de tri en France plafonnent à 67 % de recyclage. On observe que les performances de tri du Syndicat 47 kg/hab/an sont très en dessus de la moyenne du Val d'Oise, et en cohérence au référentiel national (48 kg/hab/an).

Dans le cadre du renouvellement du marché au 1er janvier 2022, le syndicat TRI-ACTION a mené une étude d'optimisation des collectes par un bureau d'études spécialisé, de sorte d'identifier les sources d'optimisation du service. Les enjeux de la mise en place de l'extension des consignes de tri vont être de réduire la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels à 1 fois / semaine auprès de l'habitat individuel et le petit collectif, représentant une réduction du nombre d'heures affecté au service de 5 256 heures, et ce sans changement des volumes de bacs.

Entre 2001 et 2003, le syndicat TRI-ACTION a mis en œuvre la collecte sélective des emballages et des papiers en mélange sur son territoire. Les performances sont correctes par rapport aux autres collectivités du Val d'Oise : 69,85 kg / hab. / an collectés en 2019 (base 116 112 hab. - y compris le verre), mais plafonnent.

Les performances de collecte des emballages et papiers, hors verre, s'établissent à 47 kg / hab. / an en 2021, dont 31,3 kg recyclés (5,4 kg / hab. de gros de magasin). Les performances de collecte sont stables sur les 10 dernières années : à +/- 5 %.

La part des refus de tri, y compris les freintes, est très élevée : 31 % en 2021, en augmentation de 83 % par rapport à l'année 2016

TRI-ACTION a pour ambition d'améliorer très fortement ses tonnages d'emballages et papiers recyclés avec une progression de 35 % des tonnages collectés à l'horizon 2024 (hors verre) soit + 2 000 tonnes / an.

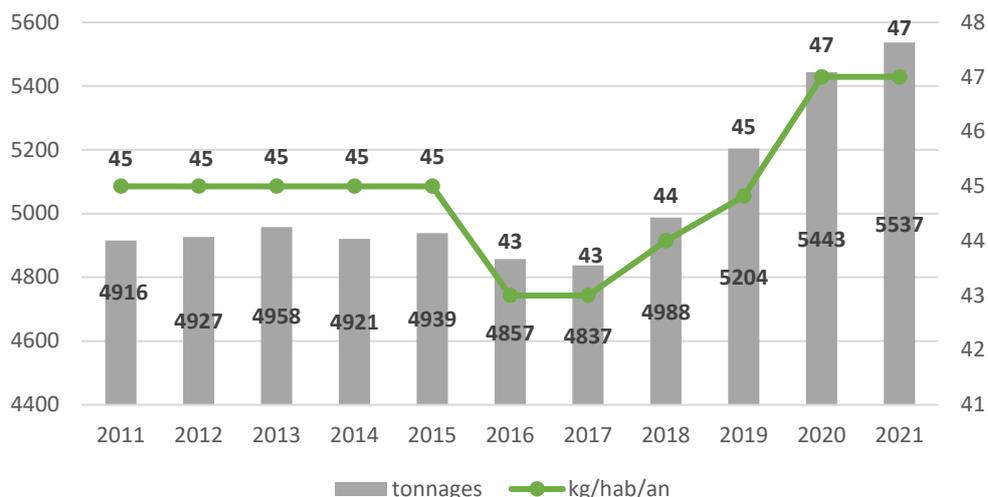
La mise en œuvre de la collecte sélective des nouvelles résines simplifie les consignes de tri, elle est cohérente avec notamment l'organisation du syndicat voisin Emerald, déjà en extension. Le redimensionnement du parc de conteneurs, avec la dotation de bacs de 240 l., va permettre un meilleur dimensionnement des bacs / production des administrés TRI-ACTEURS.

TRI-ACTION avait déjà candidaté lors de l'appel à projet phase 2 en 2019. Le centre de tri CGECP de Saint-Ouen l'Aumône avec lequel le syndicat TRI-ACTION était lié, n'a pas été retenu par CITEO.

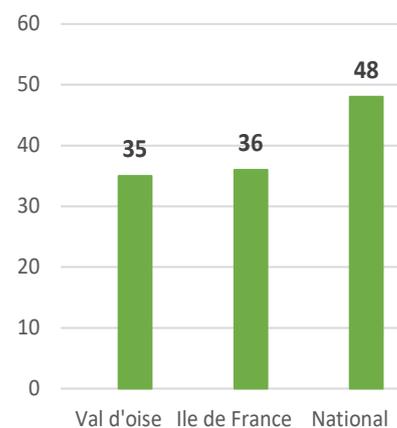
Le renouvellement du marché de tri en imposant les nouveaux standards de CITEO fût l'occasion pour le syndicat de donner à ses administrés TRI-ACTEURS, l'accès au tri de l'ensemble des emballages. A ce titre, le syndicat s'est positionné sur l'appel à projet phase 4 de CITEO et a été retenu en juillet 2021 grâce au choix du centre de tri de Guichainville géré par le groupe Paprec.



Variation des emballages- journaux/magazines



Comparaison des performances en kg/hab/an



Emballages et papiers : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes (zones d'activités incluses)

Communes	2020		2021		% d'évolution des tonnages 2020-2021
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	
Auvers-sur-Oise	328	48	329	47	0,30%
Beauchamp	482	56	488	56	1,20%
Bessancourt	393	55	404	53	2,80%
Frépillon	192	58	193	57	0,50%
Herblay-sur-Seine	1235	43	1264	42	2,35%
Méry-sur-Oise	439	45	442	44	0,70%
Pierrelaye	363	45	373	42	2,75%
Saint-Leu-la-Forêt	810	50	825	52	1,85%
Taverny	1200	43	1220	46	1,70%
Total	5443	45	5537	47	1,73%

Résultats de la collecte sélective par matériau en tonnes et en %, année 2021

Matériau	En tonnes	en %	Coût de collecte		
			€ TTC	€ TTC/Tonne	€ TTC/hab
Acier	156	2,89%	1 100 431 €	199 €	9 €
Aluminium	24	0,44%			
Carton	1611	29,81%			
Tétra	52	0,96%	193 581 €	35 €	2 €
PET clair	327	6,05%			
PET Foncé	35	0,65%			
PHED	104	1,92%	1 294 012 €	234 €	11 €
Journaux/magazines	757	14,01%			
Gros de magasin	651	12,04%			
refus	1688	31,23%			
Total	5405	100,00%			



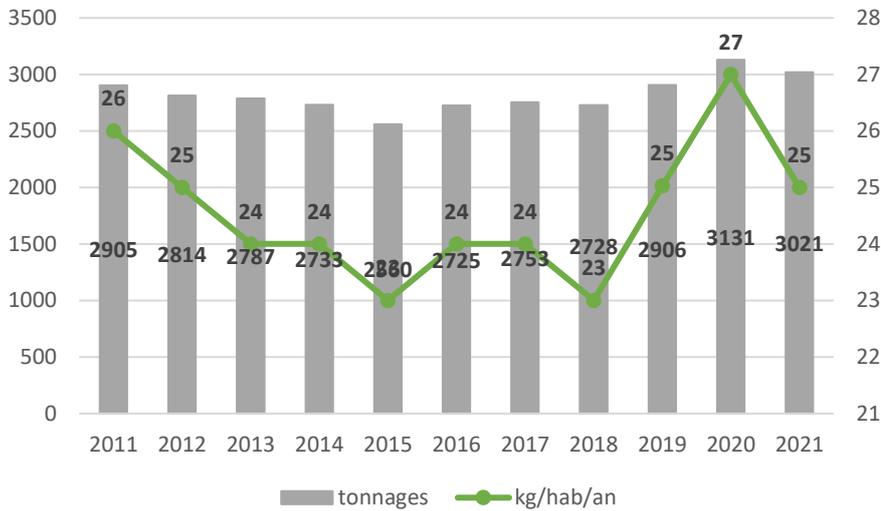
COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

La collecte du verre est organisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

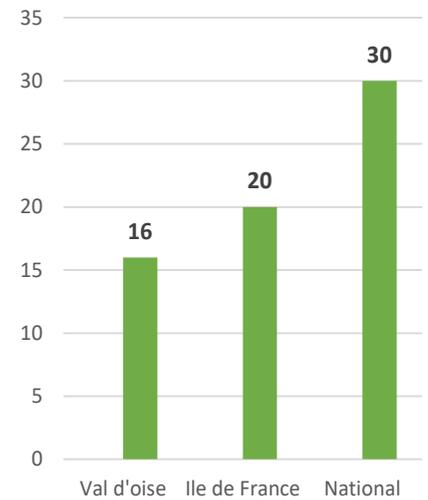
En 2021, la collecte du verre a généré 3 021 tonnes soit 110 tonnes de moins qu'en 2020, année atypique sous l'effet des confinements successifs. On observe pour le Syndicat tri action, un niveau de performance élevé par rapport au département et la région. Le gisement de verre est moindre en habitat collectif marquant une différence de production entre les communes adhérentes.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	281 345 €	93 €	2,4 €
Part variable - à la tonne	45 980 €	15 €	0,4 €
Total	327 325 €	108 €	2,8 €

Variation du verre



Comparaison des performances en kg/hab/an



Verre : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

Communes	2020		2021		% d'évolution des tonnages 2020-2021
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	
Auvers-sur-Oise	266	39	251	36	-6,31%
Beauchamp	261	30	243	28	-7,22%
Bessancourt	227	31	223	28	-2,00%
Frépillon	113	34	101	30	-11,26%
Herblay-sur-Seine	681	23	686	23	0,83%
Méry-sur-Oise	257	26	250	25	-2,97%
Pierrelaye	213	25	205	23	-4,12%
Saint-Leu-la-Forêt	490	31	445	28	-10,13%
Taverny	634	24	618	23	-2,94%
Total	3141	27	3021	25	-3,97%



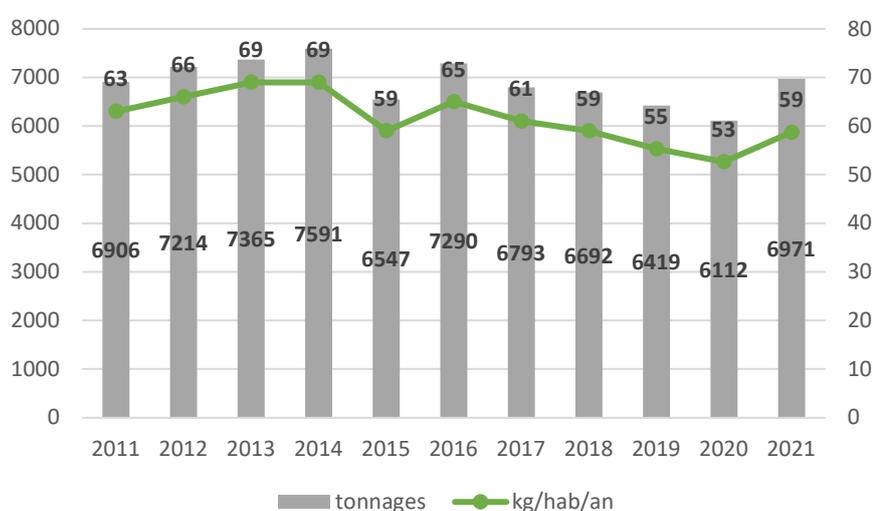
COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE A PORTE

6971 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2021 en porte-à-porte, soit 859 tonnes de plus qu'en 2020.

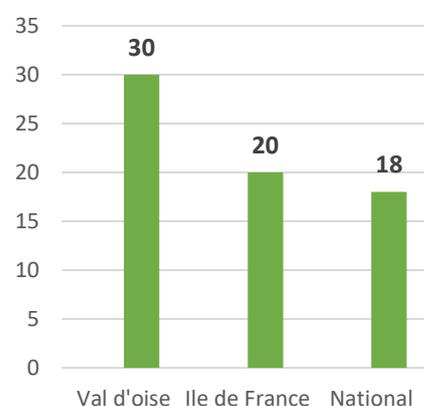
Les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre, sont étroitement liées aux conditions climatiques.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	615 610 €	101 €	5,3 €
Part variable - à la tonne	63 341 €	10 €	0,5 €
Total	678 951 €	111 €	5,8 €

Variation des déchets verts



Comparaison des performances en kg/hab/an



Déchets végétaux : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

Communes	2020		2021		% d'évolution des tonnages 2020-2021
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	
Auvers-sur-Oise	869	126	891	128	2,45 %
Beauchamp	553	61	529	60	-0,73 %
Bessancourt	481	66	587	77	17,99 %
Frépillon	207	62	412	122	49,66 %
Herblay-sur-Seine	1 228	42	1 357	45	9,50 %
Méry-sur-Oise	426	43	531	53	19,77 %
Pierrelaye	358	55	507	57	9,56 %
Saint-Leu-la-Forêt	917	58	1034	65	11,32 %
Taverny	992	38	1124	42	11,73 %
Total	6112	53	6971	59	12,33 %

Les déchets sont collectés en sacs papiers fournis par le syndicat. 872 000 sacs ont été fournis en 2021 aux usagers représentant 319 671,6 € TTC de dépenses de fonctionnement.

Focus consommation annuel en sacs papiers	Nombre de sacs	Nombre de jardins	Nombre de sacs utilisé/ jardin	Coût € TTC
Auvers-sur-Oise	100 000	2 358	42	32 520,2 €
Beauchamp	80 000	2 393	30	26 016,0 €
Bessancourt	68 000	1 890	51	22 113,6 €
Frépillon	12 000	826	15	3 902,4 €
Herblay-sur-Seine	232 000	6 320	35	75 446,4 €
Méry-sur-Oise	92 000	2225	58	29 918,4 €
Pierrelaye	32 000	1 601	32	10 406,4 €
Saint-Leu-la-Forêt	215 000	3 711	43	69 918,0 €
Taverny	152 000	4 860	27	49 430,4 €
Total	983 000	26 184	37	319 671,6 €

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par le Syndicat par la mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs à coût aidé.

Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 8 070 foyers soit 29 % des maisons individuelles du territoire sont aujourd'hui équipés de ce système. Plusieurs modèles de composteurs sont disponibles à des volumes différents (de 345 litres à 620 litres) et un modèle de lombricomposteur est proposé aux habitants d'appartements.

Tri-Action accompagne également des résidences qui souhaitent se lancer dans le compostage collectif et met à disposition des composteurs.



Prix d'achat des composteurs et participation financière

Composteurs et accessoires	Prix d'achat € TTC	Participation financière
Plastique 345 litres	38,82 €	16 €
Plastique 620 litres	64,26 €	25 €
Bois 300 litres	45,76 €	19 €
Bois 600 litres	59,30 €	25 €
Brass compost	17,71 €	10 €
Lombricomposteur	100,63 €	60 €
Bioseau	2,17 €	

Lors de l'achat d'un composteur, un bioseau est donné facilitant ainsi le tri des biodéchets dans la cuisine.

Dotation en composteurs /lombricomposteurs en 2021

	Plastique		Bois		lombricomposteurs	Bioseaux 7 L	Brass compost
	345 L	620 L	300 L	600 L			
Auvers-sur-Oise	4	0	20	20	0	39	17
Beauchamp	12	0	11	19	0	33	15
Bessancourt	1	0	11	11	0	20	9
Frépillon	0	1	3	2	0	6	4
Herblay-sur-Seine	8	0	34	26	1	81	23
Méry-sur-Oise	22	2	20	14	1	55	30
Pierrelaye	3	2	9	2	0	16	10
Saint Leu-la-forêt	6	5	39	23	2	69	27
Taverny	10	3	36	21	0	64	36
Total	66	13	183	138	4	383	171

Taux d'équipement en composteurs / lombricomposteurs sur le territoire

Commune	Nombre composteurs	% maisons individuelles équipées	Nombre de lombricomposteurs
Auvers-sur-Oise	690	29%	0
Beauchamp	968	40%	1
Bessancourt	699	37%	0
Frépillon	418	51%	1
Herblay-sur-Seine	1 588	25%	6
Méry-sur-Oise	744	33%	3
Pierrelaye	420	26%	0
Saint-Leu-la-Forêt	1 443	39%	6
Taverny	1 500	31%	8
Total 2021	8 470	32%	25
Rappel 2020	8 070	29%	21
Rappel 2019	7 659	27%	20
Rappel 2018	7 244	26%	9
Rappel 2017	6 940	25%	5
Rappel 2016	6 592	25%	



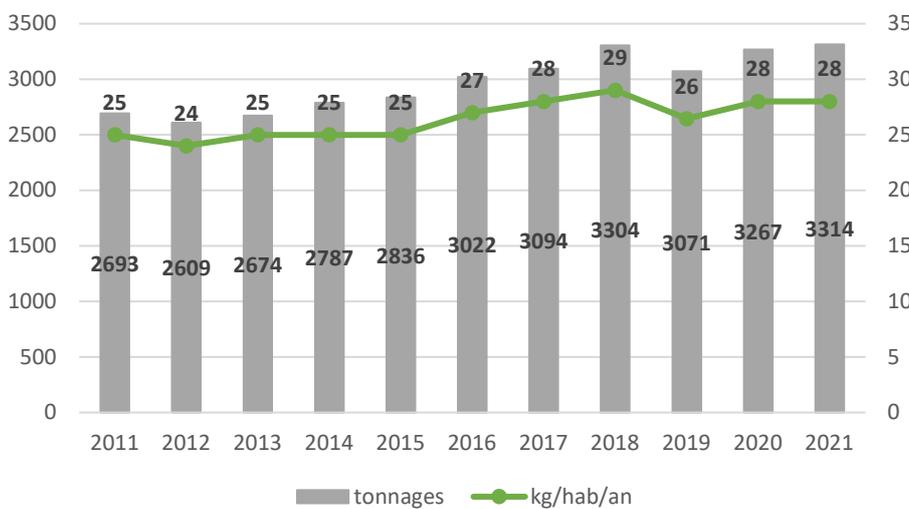


COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

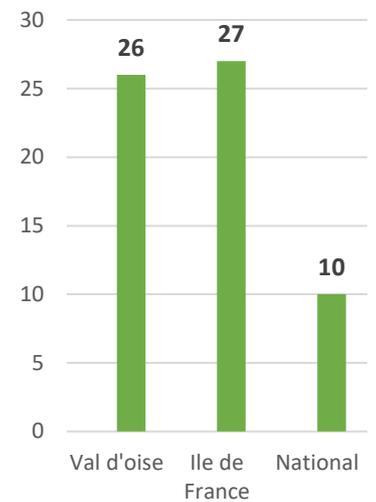
Au cours de l'année 2021, 3314 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte sur l'ensemble du Syndicat soit 28 kg/hab/an ce qui conforme aux performances moyennes du département.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	221 362 €	66 €	1,9 €
Part variable - à la tonne	28 152 €	8 €	0,2 €
Total	240 285 €	75 €	2,1 €

Variation des encombrants



Comparaison des performances en kg/hab/an



Encombrants : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

Communes	2020		2021		% d'évolution des tonnages 2020-2021
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	
Auvers-sur-Oise	291	42	267	38	-9,0%
Beauchamp	241	28	237	27	6,4%
Bessancourt	192	26	169	22	-13,6%
Frépillon	87	26	73	22	-18,7%
Herblay-sur-Seine	734	25	778	26	5,7%
Méry-sur-Oise	214	22	222	22	3,6%
Pierrelaye	352	42	343	38	-2,4%
Saint-Leu-la-Forêt	348	22	407	25	14,4%
Taverny	808	31	816	31	1,1%
Total	3267	28	3314	28	2,0%



COLLECTE DES TEXTILES

Deux opérateurs de collecte, Le relais et Tisseco sont présents sur 37 points d'apports volontaires soit 1 point pour 3 140 habitant.

L'éco-organisme Refashion (anciennement Eco-TLC) préconise un point d'apport volontaires pour 2000 habitants.

Le tonnage collecté pour 2021 s'élève à 298 tonnes sur l'ensemble du territoire, soit 2,51 kg/hab.

Le tonnage a augmenté de 40 tonnes par rapport à 2020.

Ces tonnages furent fortement impactés en 2020, dû au confinement qui avait entraîné l'arrêt de l'ensemble de la filière de collecte et de revalorisation; a provoqué un manque de débouchés provoquant une saturation des centres de tri. En 2021, les tonnages retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire.

600 000 Tonnes de TLC sont mis sur le marché en France à destination des ménages, soit près de 10 kilos par an et par habitant. L'éco-organisme Eco-TLC, seul éco-organisme agréé, a reçu comme objectif national d'atteindre un taux de collecte correspondant à 50% du gisement mis sur le marché (ce qui équivaut à 4,6 kg/hab/an) et d'assurer un maillage du territoire de 1 PAV pour 1500 habitants.

Communes	Nombre de points d'apports volontaires	Tonnages
Auvers-sur-Oise	1	10,35
Beauchamp	5	18,28
Bessancourt	4	72,28
Frépillon	0	0
Herblay-sur-Seine	6	31,93
Méry-sur-Oise	5	20,32
Pierrelaye	5	11,32
Saint-Leu-la-Forêt	7	55,58
Taverny	4	77,64
Total	37	297,7

APPORTS DES SERVICES TECHNIQUES

ST apport direct CGE-CP	Divers non incinérable		Divers incinérable		Gravat		Végétaux		Total par commune	
	Tonnages	Coût € TTC	Tonnages	Coût € TTC	Tonnages	Coût € TTC	Tonnages	Coût € TTC	Tonnages	Coût € TTC
Auvers-sur-Oise	29,32	3 692,14	0,00	0,00	16,94	454,48	0	0	46,26	4 146,62
Beauchamp	25,98	3 37,75	0,00	0,00	6,14	164,73	65,9	2 425,82	98,02	5 948,30
Bessancourt	34,52	4 433,22	1,52	170,54	4,32	115,90	43,72	1 609,31	84,08	6 328,97
Frépillon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Herblay-sur-Seine	292,44	37 141,79	241,66	27 114,25	161,6	4 335,51	282,86	10 411,78	978,56	79 003,33
Méry-sur-Oise	193,72	24 667,95	1,04	116,69	6,02	161,51	113,73	4 186,13	314,51	29 132,28
Pierrelaye	32,86	4 214,67	0	0	1,02	27,37	127,08	4 677,69	160,96	8 919,73
Saint-Leu-la-Forêt	131,88	16 662,75	0	0	0,14	3,76	150,84	5 552,19	282,86	22 218,70
Taverny	156,98	20 083,28	50,38	5 652,64	59,3	1590,96	169,44	6 237,08	436,1	33 563,96
Total	897,7	114 253,55	294,6	33 054,12	255,48	6 854,22	953,57	35 100,00	2401,35	189 261,89

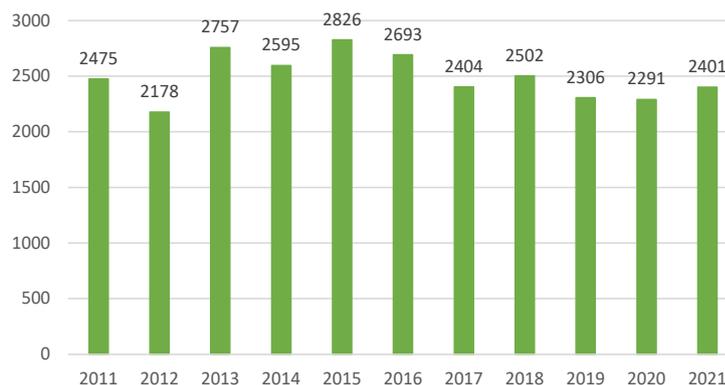
Le traitement des déchets des services techniques est assuré par le Syndicat Tri-action.

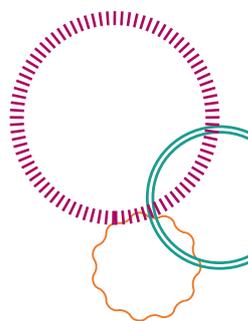
La mise en place en 2015 de garde-corps au niveau des bennes ne permettant plus le vidage des camions plateau, les services techniques utilisent majoritairement le site de traitement CGE-CP à Saint Ouen l'Aumône.

Une modification des quais correspondant aux déchets tout venant de la déchetterie a été apportée dans le courant de l'année 2021 afin de permettre aux camions bennes (PTAC < 3,5 Tonnes) de vider directement leur chargement. L'accès à la déchetterie des services permettra d'améliorer la valorisation de ces déchets.

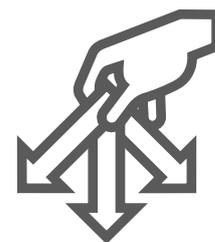
Les tonnages sont stables par rapport à 2020 +1,42 %.

Apport direct des services techniques





Déchèterie de Bessancourt



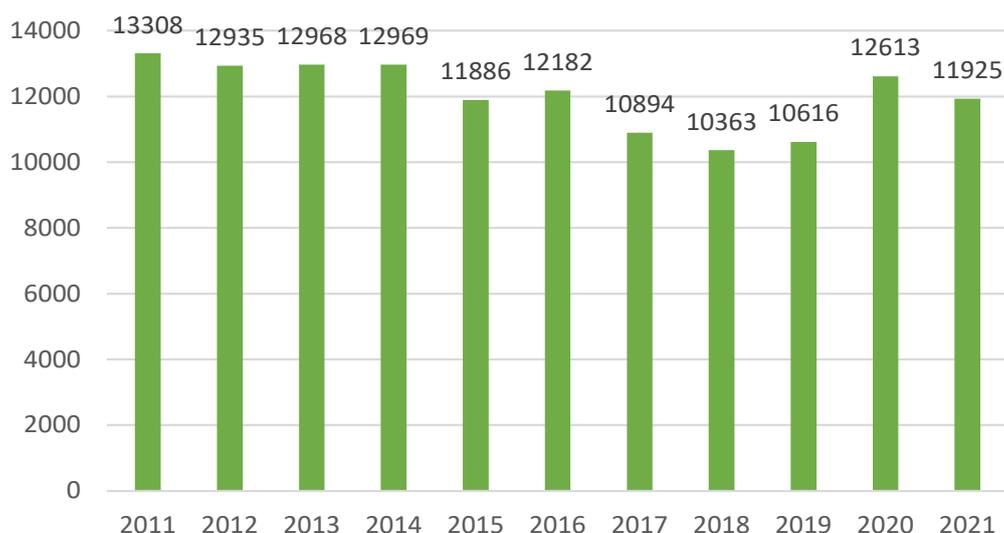
11 925 tonnes ont été déposées en 2021 sur la déchèterie de Bessancourt représentant 73 201 entrées de particuliers et 1734 de professionnels.

100 kg/hab/an de déchets ont été collectés en déchèterie. La moyenne sur le département du Val d'Oise est de 118 kg/hab/an.

TONNAGES

Type de déchets	Particuliers (tonnes)	Professionnels (tonnes)	Services techniques (tonnes)	Total 2020 (tonnes)	Répartition Des produits
Divers incinérable	1 154	82	38	1 274	10,68%
Divers non incinérable (valorisation matière)	657	82	32	771	6,47%
Plâtres	2 499			2 499	20,96%
Bois	952	41		993	8,33%
Gravats	2 321	168		2 489	20,87%
Végétaux	1 879	100	6	1 985	16,65%
Ferrailles	311	2		313	2,62%
Verre	11			11	0,09%
Carton	85	42		127	1,06%
Papier	34			34	0,29%
Mobilier	934		-	934	7,83%
D3E	271			271	2,27%
Huile de vidange	13		-	13	0,11%
Batteries	15		-	15	0,13%
DMS	114		-	114	0,96%
Lampes	1		-	1	0,01%
Pneus	14		-	14	0,12%
Piles	2		-	2	0,02%
Textiles	61		-	61	0,51%
Huiles alimentaires	2		-	2	0,02%
Vélos	2		-	2	0,02%
Total	11 332	517	76	11 925	100,00%
Répartition des usagers	95,03%	4,34%	0,64%	100%	

Evolution des tonnages



NOMBRE D'ENTRÉES

	Particuliers			Total	Rapport du nombre de visite par commune	Rapport de la population des communes à la population totale du syndicat
	Particuliers	Accès payants	Professionnels			
Auvers-sur-Oise	3552	65	6	3623	4,75%	5,9%
Beauchamp	8181	119	304	8604	11,28%	7,4%
Bessancourt	7466	209	218	7893	10,35%	6,4%
Frépillon	3101	49	110	3260	4,27%	2,8%
Herblay-sur-Seine	15699	263	122	16084	21,09%	25,5%
Méry-sur-Oise	5993	105	225	6323	8,29%	8,4%
Pierrelaye	5238	89	242	5569	7,30%	7,5%
Saint-Leu-la-Forêt	9386	193	294	9873	12,94%	13,5%
Taverny	14585	246	213	15044	19,72%	22,5%
Total	73201	1338	1734	76273	100,00%	100,00%

Evolution du nombre d'entrées - Particuliers



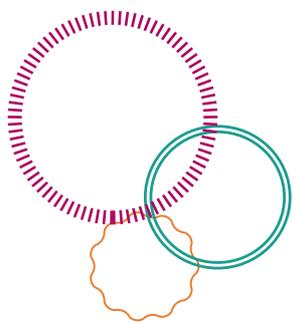
Le nombre d'entrée de particuliers, 73201 est stable par rapport à 2020.

COÛTS DE LA DÉCHÈTERIE

Le coût d'exploitation de la déchèterie de Bessancourt est pour l'année 2021 de 1 174 549 € TTC soit 9,6 €/hab, et 17 € par visite (en intégrant les frais de gestion, d'encadrement et d'amortissement du site).

	Coût en € TTC
Transport	268 518 €
Traitement	583 119 €
Forfait location bennes	30 052 €
Recette	228 929 €
Exploitation	399 939 €
Maitre chien	121 850 €
Total	1 174 549 €





Déchèteries mobiles



Ce service de proximité permet aux particuliers d'évacuer les déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture. Le principe est d'amener la déchèterie au cœur de la ville.

En 2021, elles furent organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise (3 avril et 9 octobre), d'Herblay-sur-Seine (13 mai et 16 octobre), de Méry-sur-Oise (19 juin et 11 septembre), de Saint-Leu-la-Forêt (8 mai et 6 novembre), Taverny (10 avril).

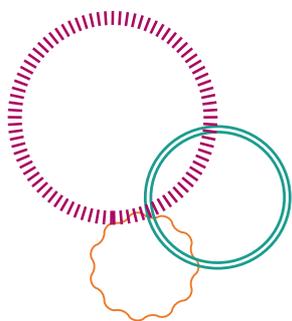
Un emplacement est réservé pour la journée.

TONNAGES

Type de déchets	Auvers sur-Oise	Herblay-sur-Seine	Méry-sur-Oise	Saint-Leu-la-Forêt	Taverny
Divers non incinérable (valorisation matière) (Tonnes)	9,38	13,58	5,08	7,44	1,30
Plâtres (Tonnes)	13,52	5,06	5,08	9,26	0,00
Bois (Tonnes)	5,12	7,90	3,32	4,86	0,00
Gravats (Tonnes)	17,82	17,66	6,42	13,42	0,00
Végétaux (Tonnes)	6,40	6,56	0,90	0,50	0,00
Total	52,24	50,76	20,80	35,48	1,30

COÛTS (€ TTC)

	Auvers-sur-Oise	Herblay-sur-Seine	Méry-sur-Oise	Saint-Leu-la-Forêt	Taverny
Transport	2 278,33 €	2 403,11 €	1 209,00 €	1 930,99 €	411,35 €
Traitement	7 202,23 €	7 280,74 €	5 506,50 €	6 406,64 €	2 359,18 €
Total	9 480,56 €	9 683,85 €	6 715,50 €	8 337,63 €	2 770,53 €



Traitement des déchets

DÉCHETS COLLECTÉS

Entreprise chargée du traitement des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire :
 Entreprise CGE-CP (Auror'Environnement), Avenue du Fief - Parc Activités les Béthunes ,
 95075 SAINT-OUEN-L'AUMONE

Marché de prestations de service public de 3 ans renouvelable deux fois un an et ayant démarré le 1er janvier 2017.

La prestation comprend :

- Le traitement des déchets résiduels par incinération,
- Le tri et traitement des encombrants,
- Le tri des emballages et papiers,
- Le compostage des déchets végétaux,

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets résiduels 	Usine d'incinération Auror'Environnement à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Incinération avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)
Emballages / papiers 	Centres de tri – Véolia de Saint-Ouen- l'Aumône (95)	Tri et envoi vers les filières de recyclage : - Carton : à Rouen (76) et Saica à Venizel (02) - Briques alimentaires : Niederauer Mühle à Kreuzau (Allemagne) - Papiers : UPM à Chapelle Darblay (76) - Acier : Arcelor à Dunkerque (59) - Aluminium : Werrens (Belgique) - Plastique opaque : Eco plastics à Brenouille (60) - Plastique transparent : France Plastique Recyclage à Limay (78)
Papiers des administrations et écoles 	Centre de tri Suez Environnement Gennevilliers (92)	Recyclage papiers (France / Allemagne)
Verre 	VERALIA Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Déchets verts 	Unité de compostage Auror'Environnement à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage et commercialisation du compost
Encombrants 	Centre de tri des encombrants Auror'Environnement à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	20 % en valorisation matière 22 % en valorisation énergétique 58 % en enfouissement classe 2 (REP à Bouqueval)

Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets

Installations	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisations réalisées
Unité d'incinération des déchets non dangereux	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Entreprise CGE-CP	Cogénération
Plateforme de compostage de déchets verts	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Entreprise CGE-CP	Compost
Centre de tri collecte sélective	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Entreprise CGE-CP	Recyclage matière
Centre de tri des encombrants	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Entreprise CGE-CP	Recyclage matière Incinération Centre enfouissement de classe 2

Localisation et capacité des installations de traitement



Les tonnages traités dans l'année 2018 par le centre de traitement sont les suivants :

- Incinération : 145 880 tonnes.
Performance énergétique supérieur ou égal à 0,60
- Plateforme de compostage : 21 630 tonnes
- Centre de tri collecte sélective : 20 380 tonnes (emballages-papiers et verre)
- Centre de tri encombrants : 52 165 tonnes

DÉCHETS APPORTÉS A LA DÉCHÈTERIE



Entreprise chargée de l'exploitation de la déchèterie:

Entreprise VAL'HORIZON
25 route Départementale 909
95335 DOMONT

Marché de prestations de service public de 3 ans renouvelable deux fois un an ayant démarré le 1^{er} janvier 2017.

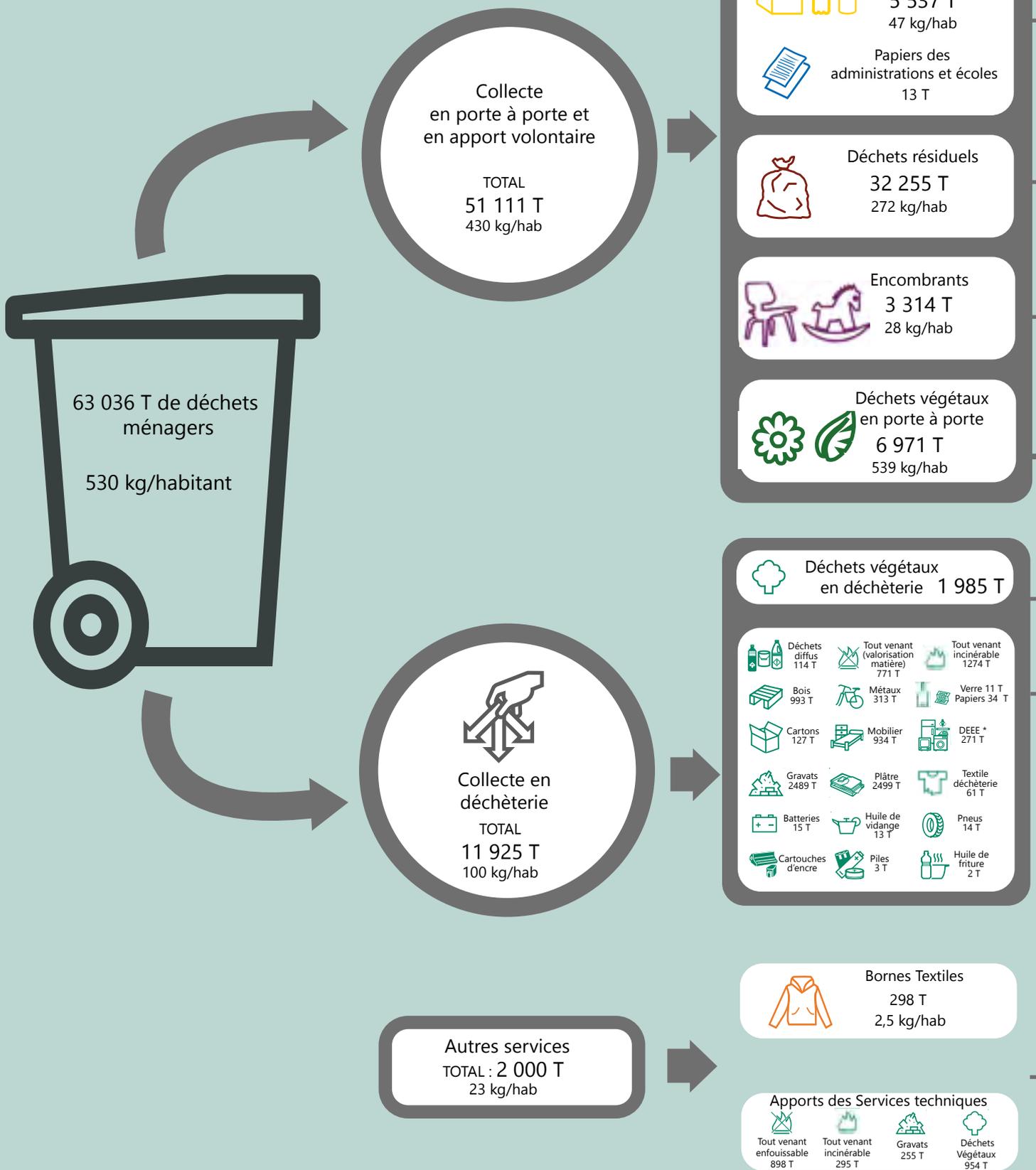
La prestation comprend l'exploitation de la déchèterie fixe de Bessancourt et des déchèteries mobiles.

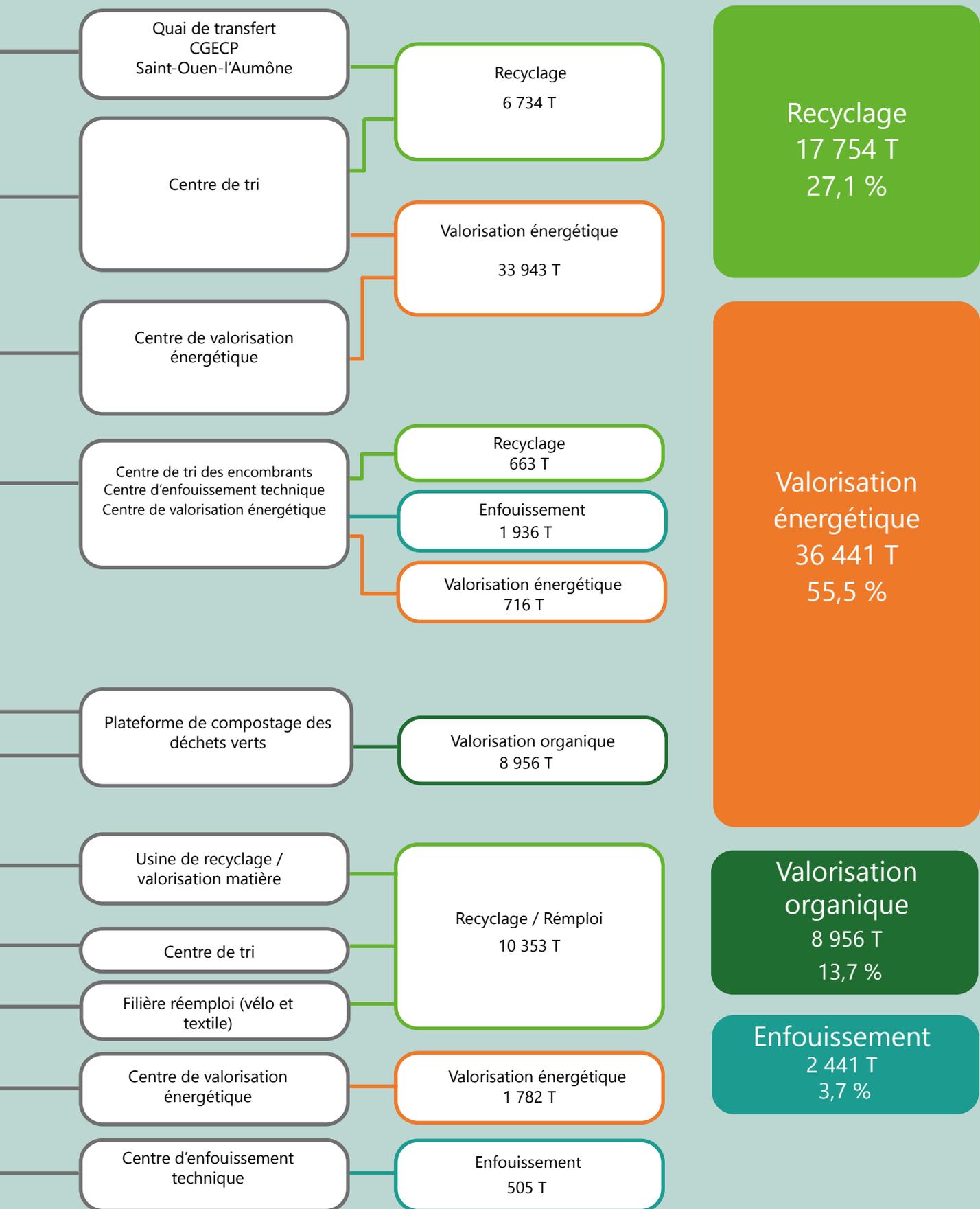
Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets verts 	Plate-forme de compostage Montlignon (95)	Compostage
Tout venant non incinérable 	SUEZ à Gennevilliers (92)	Valorisation matière
Plâtre 	SUEZ à Gennevilliers (92)	Valorisation matière
Tout venant incinérable 	Usine d'incinération d'Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie
Bois 	SUEZ à Gennevilliers (92)	Valorisation matière
Gravats 	SUEZ Marcoussis (91)	Enfouissement
Ferraille 	SUEZ à Gennevilliers (92)	Recyclage
Mobilier 	PAPREC à Belloy-en-France (95)	Recyclage, valorisation énergétique et élimination
Déchets équipement électriques et électroniques (D3E) 	GEM hors froid : Revival - Envie 2E à Gennevilliers (92) GEM froid : Envie 2 E Nord – Coolrec à Lesquin (59) Ecrans : E3D Environnement à Soignolles en Brie (77) Ecrans plats : GALLOO à Vernouillet (28) PAM : REMONDIS à Saint Thibault (10)	Recyclage
Cartons d'emballage 	SUEZ à Gennevilliers (92)	Recyclage
Papiers 	SUEZ à Gennevilliers (92)	Recyclage
Verre 	Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Textiles 	Le Relais Chanteloup les Vignes (78)	Recyclage ou incinération

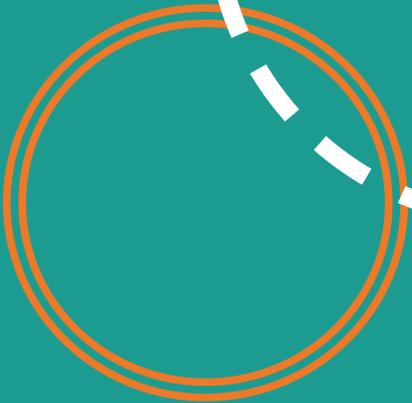
Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets Diffus spécifiques 	Acides + Bases : TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - SARP à Limay (78)	Incinération Traitements spécifiques
	Aérosols : DEM à Chauny (02)	
	Solides, Pâteux et DDS vides : CHIMIREC à Javène (35) – RECYFUEL à Engis (Belgique) – SCORI HERSIN à Hersin (62) – TRIADIS Services à Rouen (76)	
	Combustibles + Phytosanitaires : SARP à Limay (78) - TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - TRIADIS Services à Rouen (76)	
	DDS Liquides : SARP à Limay (78) – DEM à Chauny (02) – EQUIOM à Lumbres (50) – Athalys Sotteville à Rouen (76) – Eco logistique Réemploi à Courtenay (45)	
Huiles de vidange 	CHIMIREC Dugny (93)	Recyclage
Lampes 	LUMIVER Seclin (59)	Recyclage
Piles 	Corepile (Ste EPUR) Stains (93)	Traitement pour dépollution
Batteries 	SUEZ à Gennevilliers (92)	Récupération des métaux et élimination
Huiles alimentaires 	CHIMIREC Dugny (93)	Valorisation matière
Pneus 	OURRY Champdeuil (77)	Valorisation matière
Vélos 	Association Véloservices CERGY (95)	Réemploi, réparation, réutilisation



BILAN MATIÈRES









4

COMMUNICATION SENSIBILISATION



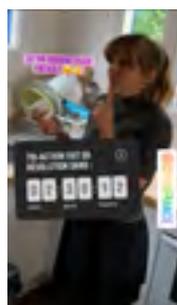
A partir du 1^{er} janvier 2022, le Syndicat a lancé l'extension des consignes de tri et des nouvelles modalités de collectes avec notamment le passage à une collecte par semaine pour les ordures ménagères (pour les pavillons et résidences de moins de 10 logements) et les encombrants sur rendez-vous. Ces changements vont permettre de simplifier le tri et les jours de collecte, de développer le recyclage à grande échelle des emballages, d'optimiser les collectes et ainsi réduire la pollution et l'émission des gaz à effet de serre et de stabiliser les coûts dans un contexte défavorable (hausse de la TGAP).

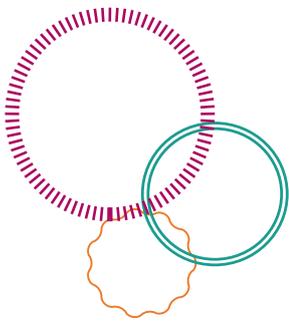
Afin d'informer au mieux les habitants du territoire, Tri-Action a lancé une sa communication dès le mois d'octobre 2021 avec une campagne de teasing sur les réseaux sociaux, distribution de courriers et du Tri-Actu à l'ensemble des habitants, des réunions publiques et campagne d'affichage dès le mois de décembre.

CAMPAGNE DE TEASING - RESEAUX SOCIAUX

De mi-octobre à fin novembre, des stories et des vidéos-teasing ont été publiées chaque jour sur facebook et instagram. L'objectif était de montrer les futures modifications sans trop en dévoiler. Chaque semaine avait son thème:

- Tri-Action fait sa révolution : le tri devient plus facile ! (sur la simplification du tri)
 - Tri-Action fait avancer la valorisation (amélioration du recyclage)
 - Tri-Action s'engage dans la simplification (modification des jours de collecte, un seul secteur)
 - Tri-Action met fin aux déviations (passage des encombrants sur RDV)
 - Tri-Action fait un pas vers l'unification (on rejoint les français qui ont déjà l'extension des consignes de tri).
- Chaque vidéo a touché entre 1000 et 2000 personnes et les stories entre 30 et 70 personnes.





Campagne de communication

Sur les extensions des consignes de tri et nouvelles modalités de collecte

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

Une charte graphique a été élaborée en interne et a été déclinée sur les différents documents de communication : calicots (bâches), mémo-tri, affiches... Cette campagne concerne principalement l'extension des consignes de tri avec ce message "100% des emballages et des papiers se trient" et "Bienvenue aux petits nouveaux" qui fait référence aux nouveaux emballages plastiques. Des affiches grand format et A3 ainsi que des calicots ont été installés sur le territoire selon les possibilités des communes à partir de décembre 2021.



Plusieurs documents ont été distribués dans les boîtes aux lettres :

- journal Tri Actu qui explique les nouvelles consignes de tri ainsi que toutes les autres modifications (RDV sur encombrants...) : fin novembre.
- Mémo tri et courrier d'accompagnement : début décembre
- Calendriers 2022 et courriers (uniquement aux pavillons) pour l'obtention d'un bac jaune plus grand : fin décembre.



ORGANISATION DE 8 REUNIONS PUBLIQUES

8 réunions publiques ont été organisées dans les communes entre fin novembre et mi-décembre. Elles ont permis d'expliquer les enjeux et de présenter les principaux changements en matière de collecte et traitement des déchets.

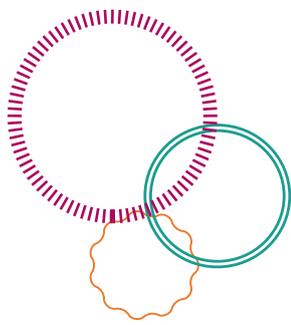
Près de 300 habitants sont venus et ont pu poser leurs questions auprès des élus et de la direction de Tri-Action.



AUTRES OUTILS EN LIEN AVEC LES ECT (extension des consignes de tri)

Les autocollants pour les bacs jaunes, les signalétiques bornes enterrées, les affiches pour les locaux poubelles ont été mises à jour.





Autres publications

CREATION DE VIDEOS COURTES

Une dizaine de vidéos ont été réalisées et mise en ligne sur youtube puis partagées sur les réseaux sociaux. Ces vidéos de courte durée permettent de sensibiliser les habitants sur des thèmes pratiques : pourquoi venir à la déchèterie, les gestes barrières, comment faire un badge de déchèterie, que deviennent les textiles, le local réemploi, compostage...



Tri Actu - juillet 2021



En 2021, deux Tri-Actu ont été publiés, en juillet puis en novembre, distribués à près de 48 000 foyers.

Celui de juillet a permis de présenter la nouvelle équipe d'élus, les enjeux et les grands projets pour ce mandat 2020-2026.

Celui de novembre 2021 a présenté les nouvelles modalités de collecte du 1^{er} janvier 2022 : nouveaux jours de collecte, les nouvelles consignes de tri du bac jaune, les encombrants sur rendez-vous...



PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS

En 2021 malgré le COVID 19, Tri-Action a pu organiser des ateliers compost et les 3R de Tri-Action. Les agents ont également participé à plusieurs évènements organisés par les communes.



Fête du Printemps,
Beauchamp
samedi 5 juin
- Sensibilisation au tri (jeux)
- Ateliers compost



Ateliers, Naquettes,
Herblay-sur-Seine
jeudi 8 juillet
Transformer un vieux t-shirt en sac
et jeu du tri



Un été autrement, Beauchamp
mardi 13 juillet
Disco picnic et sensibilisation au
compostage



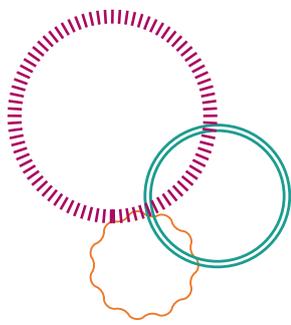
Atelier upcycling, Mercredis d'été,
Taverny
mercredi 21 juillet
Transformer un vieux t-shirt en sac



Festival ville et campagne,
Saint-Leu-la-Forêt
samedi 11 septembre
Ateliers compost, jeux du tri et
upcycling



Troc aux plantes, Pierrelaye
samedi 30 novembre
Disco picnic et sensibilisation au
compostage



Actions de sensibilisation



Ressourcerie éphémère, Taverny
mercredi 6 octobre
Atelier upcycling



Ateliers compost, déchèterie de Bessancourt
samedi 26 juin, mercredi 6 octobre
et samedi 13 octobre

3R DE TRI-ACTION

Nous avons pu organiser à nouveau la journée des 3R samedi 20 novembre qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020.

Cet évènement organisé dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets a permis aux habitants de récupérer du compost, du broyat, de faire réparer un appareil auprès des bénévoles du repair café et d'acheter un vélo d'occasion auprès de notre partenaire véloservices.

Cet évènement a mobilisé plus de 15 personnes : bénévoles du repair café, salariés de Vélo services, agents de Val Horizon et agents de Tri-Action.

150 sacs de compost et 100 sacs de broyat ont été distribués, 10 vélos vendus et une vingtaine d'objets réparés ou diagnostiqués.



ANIMATIONS SCOLAIRES

En raison du contexte sanitaire, les animations scolaires n'ont pas eu lieu. Une réflexion a été engagée pour mettre en place des animations en visio conférence. 3 classes pilotes de CE2 ont pu avoir ces animations sous forme de visio :

- école Jean Mermoz, Taverny
- école de Vaux à Méry-sur-Oise
- école Marcel Pagnol à Saint-Leu-la-Forêt

ATELIERS ET FORMATIONS TRI/PRÉVENTION

En 2021, les conseillers du tri sont intervenus pour :

- former les éco-délégués sur le tri des papiers dans les collèges Isabelle Autissier à Herblay-sur-Seine et Petit Bois à Pierrelaye.
- intervention auprès des lycéens, pour sensibiliser sur le tri et prévention des déchets, pendant une journée propreté, lycée Montesquieu, Herblay-sur-Seine.
- créer les badges de déchèterie et sensibiliser les habitants, lors de 9 déchèteries mobiles. Les habitants peuvent ainsi poser toutes leurs questions sur le tri et réduction des déchets.



PORTE À PORTE DANS L'HABITAT COLLECTIF

Les conseillers interviennent au niveau de l'habitat collectif lors de la mise en place de tri dans de nouvelles constructions, pour le rappel des consignes de tri ou encore pour la réalisation de diagnostics (état des lieux des conteneurs, remise d'affiches...).

Résidence	Commune	Date
Le Clos St Pierre	Pierrelaye	Janvier/février
Les Lignièrès	Taverny	Janvier/février
Les Lions du Val	Herblay	Février
Le Domaine de St Leu	Saint-Leu-La-Forêt	Février
Le Bel Air	Mery Sur Oise	Février
Résidence de l'Eglise	Frepillon	Février
33 rue Rajon	Auvers sur Oise	Février
Jean Bouin	Taverny	Février
Les Marronniers	Beauchamp	Février
Les Naquettes	Herblay	Février
Les Pierges	Herblay	Mars
Le Clos Robert	Mery Sur Oise	Juillet
I3F Les Meuniers	Bessancourt	Septembre
Les Bruyères	Taverny	Septembre



SUIVIS DE COLLECTE

Cette année, un travail de suivi a été réalisé sur un certain nombre de résidences où le taux de captation du tri est plus faible. L'objectif étant d'établir un diagnostic sur les moyens existants (nombre de bacs) et sur la qualité du tri pour ensuite mettre en oeuvre des actions correctives.

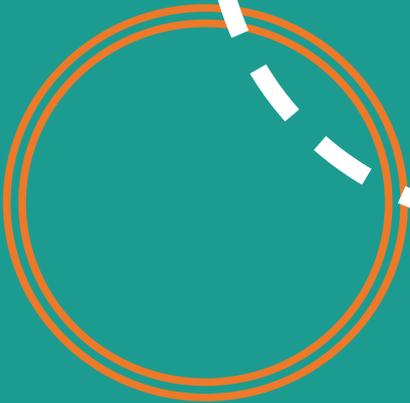
DATE	COMMUNE	DATE	OBSERVATIONS
Taverny	Les lignières	Janvier	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Pierrlaye	Le Clos St-Pierre	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Herblay	Les Lions du Val	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Saint-Leu-La-Forêt	Le Domaine de St Leu	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Mery Sur Oise	Le Bel Air	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Frépillon	Résidence de l'Eglise	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Auvers sur Oise	33 rue Rajon	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Taverny	Jean Bouin	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Beauchamp	Les Marronniers	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes
Herblay-sur-Seine	Les Naquettes	Février	Etude Taux de présentation des conteneurs jaunes

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

2 maîtres composteurs du Syndicat organisent des ateliers compost, lombricomposteurs.. afin de sensibiliser sur les techniques et conseils pour valoriser au mieux ses déchets de cuisine et de jardin. Ils accompagnent également la mise en place de compostage collectif en résidence et dans les écoles.

Actions	Public	Lieux et dates
5 ateliers compost	Grand Public	05-06-21, Beauchamp (fête du Printemps) 26-06-21, Bureaux du Syndicat 11-09-21, Festival, Saint-Leu-la-Forêt 06-10-21, et 13-10-21 : Bureaux du Syndicat
2 formations lombricompostage	Acquéreurs d'un lombricomposteur	Syndicat-Tri-Action le 16-04 et 07-07-21
3 mises en place du compostage pédagogique en milieu scolaire (formation des professeurs référents, sensibilisation des enfants, installation du composteur)	Elèves et professeurs	Lycée Montesquieu (Herblay-sur-Seine) Lycée Louis Juvet (Taverny) Collège Isabelle Autissier (Herblay-sur-Seine)







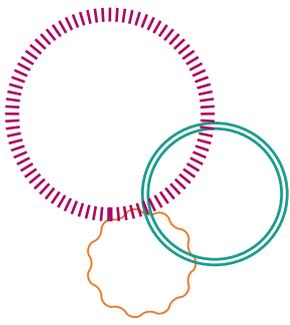
5

INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

<p>Collecte des déchets ménagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets résiduels - Collecte des emballages et papiers - Collecte du verre - Collecte des encombrants - Collecte des déchets verts - Collecte des déchets des marchés et manifestations exceptionnelles - Collecte des zones d'activités - Collectes exceptionnelles - Stockage du verre collecté en porte-à-porte et en apport volontaire dans l'attente de la reprise par le repreneur 	<p>Marché public de prestations de services avec :</p> <p>SEPUR</p> <p>Marché de 66 mois reconductible deux fois une année ayant démarré le 1^{er} juillet 2015</p>
<p>Traitement des déchets ménagers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incinération des déchets résiduels - Tri des emballages et papiers - Traitement des encombrants - Compostage des déchets verts 	<p>Marché public de prestations de services avec :</p> <p>CGE-CP</p> <p>Marché de 3 ans ferme reconductible deux fois une année et ayant démarré le 1^{er} janvier 2017.</p>
<p>Exploitation de la déchèterie fixe et des déchèteries mobiles</p>	<p>Marché public de prestations de services avec VAL'HORIZON</p> <p>Marché de 3 ans ferme reconductible deux fois une année et ayant démarré le 1^{er} janvier 2017</p>
<p>Entretien maintenance du parc de conteneurs</p>	<p>Marché public de fournitures et prestations de service avec SULO en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE</p> <p>Marché d'1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en janvier 2018</p>
<p>Fourniture et maintenance des bornes enterrées</p>	<p>Marché public à bon de commande</p> <p>ASTECH</p> <p>Marché de 2 ans renouvelable 2 fois 1an, ayant démarré en décembre 2016.</p>
<p>Fourniture de sacs papier pour déchets verts</p>	<p>Marché public de fournitures en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE avec TAPIERO</p> <p>Marché de 1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en février 2017</p>



Section de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 14 400 764 € en 2020, soit 121,3 € par habitant.

		Coût de collecte et transport	Coût de traitement	Entretien & maintenance des sites, gardiennage	maintenance Conteneurs et bornes, sacs déchets verts	Autres charges	Coût total
Déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte et apport volontaire	Ordures ménagères	2 963 305 €	3 617 008 €		47 767 €		6 628 080 €
	Emballages- journaux magazines	1 294 012 €	1 316 390 €		18 128 €		2 628 530 €
	Verre	327 855 €			3 487 €		331 342 €
	Déchets verts	678 951 €	256 593 €		319 735 €		1 255 279 €
	encombrants	240 285 €	423 300 €				663 585 €
Déchèteries fixes et mobiles		327 325 €	611 874 €	521 789 €			1 460 988 €
Dépôts services techniques en centre de traitement			189 262 €				189 262€
Charges de personnel et indemnités						453 230 €	453 230 €
Autres charges d'opérations courantes, charges financières, charges exceptionnelles						€	€
Dotation aux amortissements						587 627 €	587 627 €
Autres postes de dépenses : maintenance, fluide, communication, télécommunication.....						202 823 €	202 823 €
TOTAL		5 831 733 €	6 414 427 €	521 789 €	389 117 €	1 243 680 €	14 400 746€

Evolution des principaux postes de dépenses

	2020	2021	% d'évolution
collecte PAP	5 503 752 €	5 831 733 €	5,62 %
Traitement OM + Encombrants - CGE-CP	4 058 575 €	4 040 308 €	-0,45 %
Tri des collectes sélectives	1 201 632 €	1 316 390 €	8,72 %
Compostage des végétaux	236 109 €	256 593 €	7,98 %
Déchèteries	1 415 675 €	1 460 988 €	3,10 %
Traitement déchets des ST	197 456 €	189 262 €	- 4,33 %
Entretien-maintenance-dotation de bacs-sacs	334 274 €	389 117 €	14,09 %
Charges de personnel et indemnités	392 348 €	453 230 €	13,43 %
Gardiennage déchèterie	121 116 €	121 850 €	0,60 %

- ◆ Le poste de dépense le plus important est constitué par les prestations de services qui regroupent la collecte et le traitement des déchets en porte à porte. Ces dépenses représentent près de 89 % des dépenses de fonctionnement.

Le marché de collecte actuel prévoit un mode de rémunération différent par rapport aux marchés précédents. Auparavant, toutes les collectes du Syndicat étaient rémunérées selon un prix en €/tonne collectées.

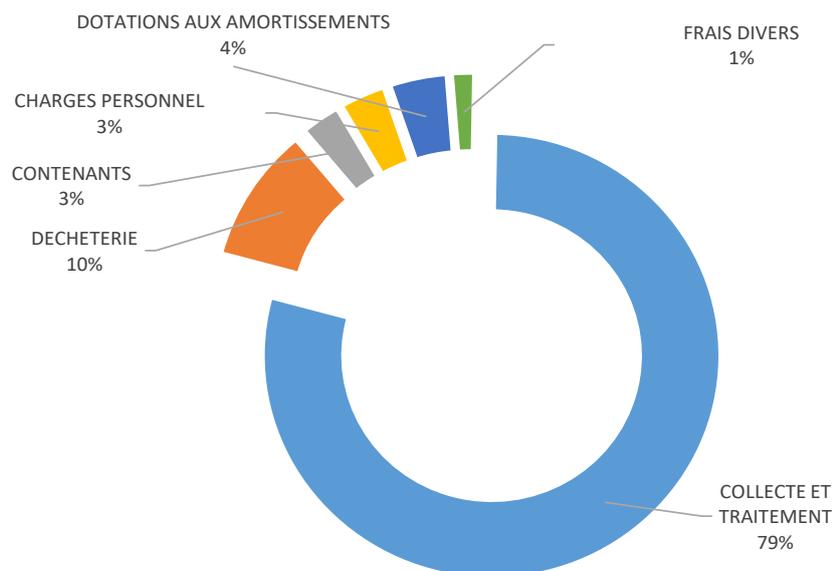
Désormais le prestataire est rémunéré :

- Pour les collectes en porte à porte : une part fixe (forfait mensuel par type de déchets) et une part proportionnelle (€/tonne),
- Pour les collectes en apport volontaire : une rémunération à la tonne collectée.

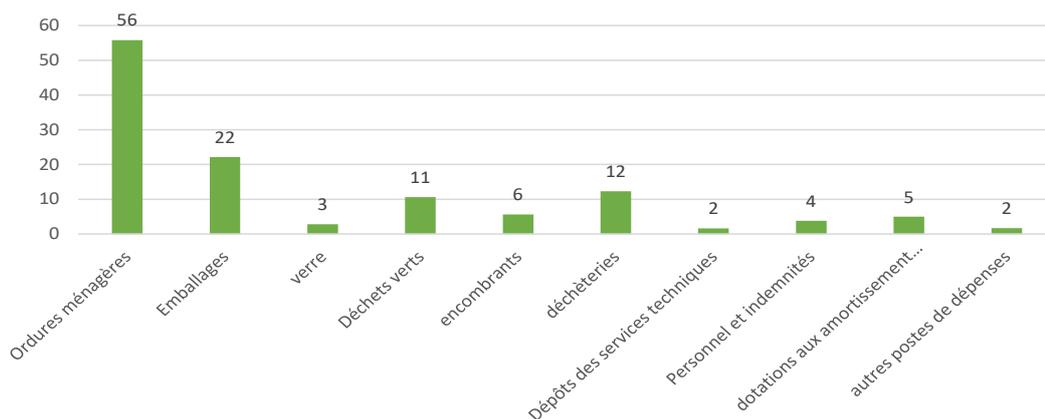
A noter, la part fixe représente désormais 90 % de la rémunération du prestataire pour les collectes en porte à porte.

La révision des prix de collecte est effectuée au 1^{er} juillet de chaque année en cours. Sous l'effet de la crise nous observons notamment une baisse du coût des services et du gasoil, soit une diminution de -2,91% du coût du service sur la période juillet 2020 – juillet 2021.

- ◆ Le deuxième poste est lié aux opérations d'ordre de transfert est de 587 627 € correspondant aux dotations d'amortissements, intérêt et frais bancaires diverses.
- ◆ Le troisième poste est celui des frais de personnel et d'indemnité d'élus qui correspond aux charges de salaires et cotisations salariales et patronales, soit 439 442 € représentant moins de 3,1 % des charges du Syndicat.



Dépenses de fonctionnement en € par habitant



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 15 443 179 € en 2021. Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	montant
vente produits recyclables	222 178 €
vente des composteurs aux particuliers	18 176 €
contributions budgétaires	12 117 927 €
redevance spéciale	303 797 €
produit déchèterie	68 804 €
soutiens éco organismes	1 208 063 €
recettes sepur (fluides + gardiennage)	49 031 €
remboursement maladie	3 803 €
mandats annulés	0 €
reversement excédent budget annexe	209 233 €
remboursement tickets restaurant	7 063 €
produit exceptionnel	4 973 €
opérations d'ordre	86 441 €
aides contrat aide et apprenti	0 €
excédent de fonctionnement n-1	1 143 691 €
Total	15 443 179 €

CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES

Le poste le plus important des recettes est constitué par les contributions budgétaires des collectivités adhérentes au Syndicat qui représentent 78 % des ressources du Syndicat soit 12 117 927 € en 2021 contre 11 629 028 € en 2020.

Répartition des contributions budgétaires de 2021 par les collectivités ci-dessous :

- Communauté d'Agglomération Val Parisis : 10 353 261 €
- Communauté de commune Vallée de l'Oise et des trois Forêts : 986 886 €
- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : 777 780 €

Ces trois collectivités financent le service via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cet impôt local, assis sur le foncier bâti, est perçu avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement (ou du local pour les professionnels).

Evolution des contributions budgétaires par commune

	2020	2021	% d'évolution
Auvers-sur-Oise	680 585 €	777 780 €	12,50 %
Beauchamp	1 084 806 €	1 088 076 €	0,30 %
Bessancourt	792 672 €	857 226 €	7,53 %
Frépillon	333 685 €	333 699 €	0,00 %
Herblay-sur-Seine	2 836 249 €	2 954 173 €	3,99 %
Méry-sur-Oise	917 890 €	986 886 €	6,99 %
Pierrelaye	1 054 051 €	1 093 401 €	3,60 %
Saint-Leu-la-Forêt	1 520 597 €	1 570 910 €	3,20 %
Taverny	2 408 493 €	2 455 776 €	1,93 %
Total	11 629 028 €	12 117 927 €	4,03 %

Le montant des contributions global des communes est stable. Certaines communes font le choix de réinjecter en totalité ou de lisser l'excédent budgétaire accumulé sur plusieurs exercices, ce qui explique un delta parfois important.

FOCUS SUR LES RECETTES DES FILIERES REP

CITEO

CITEO est né de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur en matière d'emballages ménagers (Eco-Emballages créée en 1992) et de papiers graphiques (Ecofolio créée en 2007). CITEO est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. CITEO est donc financé par les entreprises pour prendre en charge la fin de vie des emballages ménagers et papiers.

Tri-Action à contractualisé avec CITEO au travers du Barème F, fixant les enjeux et niveau de contributions.

	Soutiens en €
Acier	10 689 €
Aluminium	3 492 €
Papiers cartons en mélange	9 271 €
Papiers/cartons non complexés	71 073 €
Papiers/cartons complexés	18 559 €
Plastiques rigides	323 443 €
Verre	22 103 €
Acier mâchefers	5 328 €
Aluminium mâchefers	2 025 €
Soutien au recyclage des métaux hors CS	7 353 €
Soutien à la valorisation énergétique des OMR et refus de tri	135 413 €
Soutien à la communication	28 997 €
Soutien à la transition	241 932 €
TOTAL	972 325 €

ECO-MOBILIER

Eco-mobilier est un éco-organisme, crée en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'Eco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Tous les mobiliers, objets, éléments d'ameublement et d'agencement usagés sont acceptés dans la même benne. Les planches de bois provenant d'une étagère sont également à mettre dans la benne DEA.

La filière est effective sur la déchèterie de Bessancourt depuis 2014, 136 Tonnes collectés à l'époque.

En 2021, 934 Tonnes de DEA ont été prises en charge gratuitement par la filière, ainsi qu'une recette perçue d'environ 35 000 €.



Re_fashion

Refashion est l'éco-organisme de la Filière Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussure. Il assure la prise en charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie de leurs produits, mis sur le marché grand public. 61 Tonnes ont été collectées en 2021 sur la déchèterie et 298 T en point d'apport volontaire. Un recette d'environ 2700 € a été perçue



OCAD3E

OCAD3E est l'organisme coordonnateur pour la filière des déchets d'équipement électriques et électroniques ménagers. Les D3E contiennent souvent des substances ou composants dangereux pour l'environnement (piles, accumulateurs, gaz à effet de serre, composants contenant du mercure, condensateur pouvant contenir des PCB, ...) mais ils présentent aussi un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent (métaux ferreux et non ferreux, métaux rares, verre, plastiques, ...)

La filière a été mise en place par le Syndicat en 2014. En 2021 c'est l'équivalent de 271 tonnes de DEEE et de 2 tonnes de piles collectés et traités de façon spécifique. Une recette d'environ 25 000 € a été perçue.

Eco-DDS

La société Eco-DDS a été créée en avril 2012 à l'initiative de 47 acteurs du marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public.

Les déchets diffus spécifiques (DDS) au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement, des produits largement utilisés dans notre quotidien : peintures, enduits, colles, mastics, engrais, produits phytosanitaires, anti-mousses, filtres à huiles ... Sur les 114 tonnes de déchets diffus déposés sur la déchèterie, 90 T ont été pris en charge par cette filière. Une recette d'environ 7000 € a par ailleurs été versée au Syndicat.



REDEVANCE SPÉCIALE

Le troisième poste est celui de la redevance spéciale. Cette redevance est payée par les professionnels dont le volume de bacs est supérieur à 720 Litres. Ce poste représente 2 % des recettes soit 301 705 €.

La redevance spéciale est appliquée depuis :

- 2003 sur la commune de Taverny,
- 2004 sur les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Pierrelaye et Saint-Leu-La-Forêt,
- 2005 sur les communes d'Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise et Herblay-sur-Seine

La Redevance Spéciale est appliquée aux industriels, artisans et commerçants qui ont un volume de conteneurisation mis à disposition par le Syndicat TRI-ACTION supérieur à 720 litres, tous bacs confondus : déchets recyclables et résiduels (soit au-delà d'un bac à 4 roues). Le montant de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Les 720 litres non assujettis à la Redevance Spéciale sont financés via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le montant à payer par an est calculé selon la formule suivante :

(Volume total des bacs - 720 litres) x 2,4 €/litre net de taxes

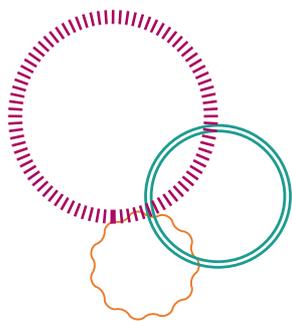
Ce prix comprend la mise en place des conteneurs, leur maintenance, leur collecte, ainsi que le traitement des déchets.

	Montant RS demandé pour 2020 (€)	Nombre de professionnels assujettis 2020
Auvers-sur-Oise	3 378 €	5
Beauchamp	24 556 €	14
Bessancourt	19 864 €	6
Frépillon	14 090 €	4
Herblay-sur-Seine	61 846 €	33
Méry-sur-Oise	9 454 €	9
Pierrelaye	35 294 €	27
Saint-Leu-la-Forêt	56 244 €	14
Taverny	7 9 071 €	30
Syndicat	303 797 €	142

EXCÉDENT CUMULÉ

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2020 pour 1 143 691 €, ainsi que le reversement du budget annexe pour 209 233 €.

Compte tenu des différents éléments apportés l'excédent global de la section fonctionnement s'élève à 1 042 433 € en 2021. En tenant compte du résultat de la section d'investissement et des restes à réaliser de 2022, le résultat cumulé 2021 est de 931 727 €.



Section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 793 331 € auquel se rajoute le report du déficit d'investissement du budget précédent soit un total pour la section investissement de 793 331 €.

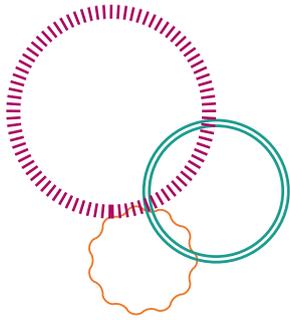
Dépenses d'investissement	Montant
Conteneurs, composteurs et bornes enterrées	311 274 €
Mobilier de bureau matériel informatique et véhicule	26 283 €
Remboursement capital	307 470 €
Reprise de subventions	86 441 €
Autres immobilisations corporelles	47 808 €
Immobilisations incorporelles	14 054 €
Deficit investissement n-1	0 €
Total section investissement	793 331 €

Elles se répartissent comme suit :

- ◆ Le poste le plus important des dépenses est constitué par, l'achat des conteneurs roulants, l'achat de bornes enterrées et de composteurs avec 311 274 € soit 39,3 % des dépenses d'investissement;
- ◆ Le second poste le plus important concerne les remboursements d'emprunt pour 307 470 € soit 38,8 % des dépenses.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes investissement	Montant
FCTVA 2019	78 107 €
Opérations d'ordre	571 568 €
Excédent de fonctionnement capitalise	113 725 €
Total	763 400 €



Coût global du service

Le coût complet du service de gestion déchets intégrant l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement nécessaires au fonctionnement du service est de 15 376 949 € TTC soit 132 € TTC par habitant et par an.

L'écart constaté entre le coût réel du service présenté dans le rapport d'activité et le CA sont liés aux rattachements effectués en fin d'exercice effectués sur la base d'estimation du montant des factures encore non réceptionnées par le syndicat.

Le coût réel du service correspond au coût aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'exploitation d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides et autres recettes hors contributions des adhérents.

Ce coût pour l'année 2021 est de 12 354 507 € soit en moyenne 104 € TTC par habitant et par an.



RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LA QUALITÉ ET
LE PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS

TRI-ACTION